

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

2014



TABLE DES MATIÈRES

04

ÉDITO

06

LE GROUPE
ET SON MARCHÉ

25

RAPPORT FINANCIER
2014

75

TEXTE DES PROJETS
DE RÉSOLUTIONS
PRÉSENTÉ À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

79

INFORMATIONS
SPÉCIFIQUES

84

TABLE DE
CONCORDANCE

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 30 juin 2015 sous le n° D.15-0681 conformément aux articles 212-13 du Règlement Général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

2014

ANNÉE DE TRANSFORMATION

2014 a été une année de transformation importante pour Micropole. Conformément au plan stratégique défini fin 2013, le groupe a finalisé mi-2014 le déploiement de son positionnement visant à concilier conseil métier et expertise technologique autour du Digital et de la Data.

Nouvelles offres focalisées sur la valeur ajoutée, nouvelle organisation commerciale ; l'ensemble du groupe aborde donc l'année 2015 avec un positionnement à la pointe sur ses marchés, s'appuyant sur des expertises de conseil et d'intégration complémentaires, à la fois innovantes et parfaitement en ligne avec les besoins clients, en France comme à l'international.

Dans un monde où le Digital génère de profondes mutations du positionnement des entreprises, l'innovation technologique combinée à la compréhension des business modèles est LA réponse aux nouveaux enjeux de performance et de compétitivité des organisations. Et nous le constatons chaque jour chez nos clients : nous retrouvons au cœur de leur croissance trois leviers majeurs de compétitivité sur lesquels nos équipes de consultants métiers et d'ingénieurs apportent toute leur valeur ajoutée - la compréhension de l'évolution des métiers de l'entreprise, l'exploitation de la valeur des données et le pilotage de la transformation de l'entreprise.

Notre culture de l'innovation et notre capacité de mise en œuvre reconnues ont été nos drivers pour repenser notre approche sur le marché. Nous proposons désormais trois expertises complémentaires, parfaitement liées à ces leviers de compétitivité : le Pilotage de la Performance, la Transformation Digitale et la Gouvernance des Données.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est d'ailleurs traduite de façon concrète dès le quatrième trimestre 2014 par l'amélioration significative de l'ensemble de nos indicateurs opérationnels. Le groupe est aujourd'hui dans une très bonne dynamique pour bénéficier de la croissance de ces marchés innovants, et plus que jamais aux côtés de ses clients pour apporter à leurs projets innovants conseil stratégique, expertise métier et excellence technologique.

Christian Poyau,
Président-Directeur Général

Christian Poyau,
Président-Directeur Général



Thierry Létoffé,
Directeur Général Délégué



LE GROUPE ET SON MARCHÉ

Micropole est une Entreprise de Services du Numérique (ESN), spécialisée dans la mise en place de solutions innovantes à forte valeur ajoutée autour du digital et de la data. Le groupe accompagne ses clients sur les domaines du Pilotage de la Performance, de la Transformation Digitale et de la Gouvernance des Données. Une couverture internationale (huit agences en France, deux en Suisse, trois en Chine, et respectivement une en Belgique, Luxembourg et aux Pays-Bas) lui permet

d'accompagner ses clients dans le monde entier, sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution, ainsi que sur la formation.

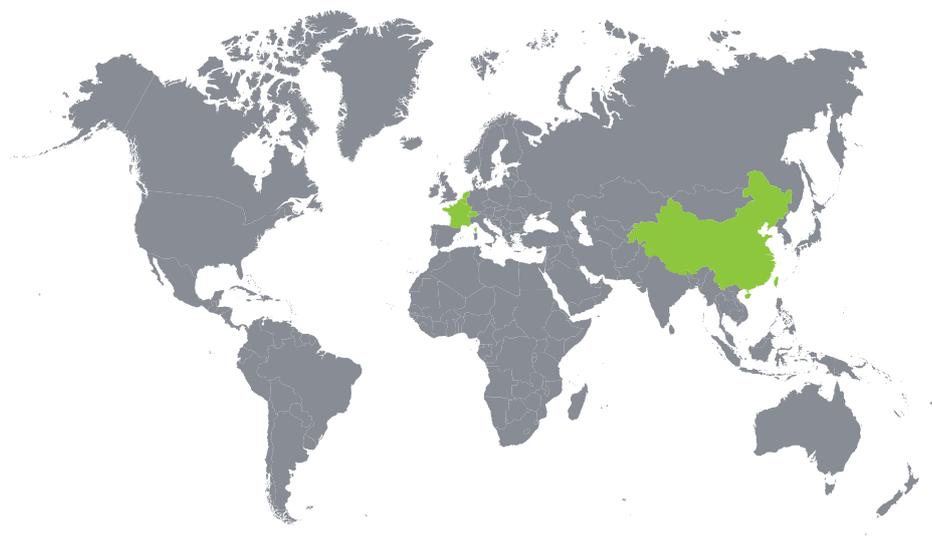
Micropole intervient pour assister ses clients dans la conduite des transformations fonctionnelles, technologiques et organisationnelles. Ses prestations sont alignées sur les besoins d'aujourd'hui et de demain des moyennes et grandes organisations.

	2014 IFRS ⁽¹⁾	2013 IFRS ⁽¹⁾	2012 IFRS ⁽²⁾	2011 IFRS	2010 IFRS
En millions d'euros (M€)					
Chiffre d'affaires	91,8	98,6	113,7	119,6	102,5
Résultat opérationnel courant	2,0	3,8	3,5	6,4	6,3
Résultat net des activités poursuivies	0,4	2,9	0,9	3,6	4,2
Endettement financier net	15,1	15,2	7,7	3,8	-0,6
Écarts d'acquisition	50,1	53,1	54,4	51,2	45,5
En pourcentage (%)					
Marge opérationnelle	2,2 %	3,9 %	3,1 %	5,4 %	6,2 %
Marge nette de l'ensemble consolidé	0,5 %	2,9 %	0,5 %	3,0 %	4,1 %
En millions d'euros (M€)					
Capitaux propres	50,3	59,8	58,5	58,7	57,4
Total bilan	124,2	126,8	128,4	127,8	115

(1) Les chiffres 2014 et 2013 sont retraités de façon à présenter une information comparative entre les 2 périodes à la suite de la cession des activités ERP du groupe. Les chiffres 2012 à 2010 intègrent les chiffres des activités cédées en 2014.

(2) Cet agrégat s'entend du résultat net des activités poursuivies.

UNE PRÉSENCE EN EUROPE ET EN ASIE



HISTORIQUE

Micropole a été fondé par Christian Poyau, anciennement consultant senior chez DELOITTE puis PEAT MARWICK Consultants et Thierry Létouffé, ingénieur au laboratoire d'études de la Division Autodirecteurs de DASSAULT ELECTRONIQUE. Le groupe est créé sur trois principes fondateurs :

- Intervenir sur des problématiques métiers (Finance, RH, Marketing...) en premier lieu auprès des directions opérationnelles de nos clients.
- Faire bénéficier les grands comptes de la plus-value offerte par les nouvelles technologies, et donc se positionner sur les technologies émergentes grâce à la Recherche & Développement, et à un fort niveau d'expertise technique.
- Proposer des prestations à forte valeur ajoutée en tant qu'intégrateur, depuis le conseil jusqu'à la réalisation.

Micropole est alors un pionnier sur les architectures client serveur. Dès 1995, Micropole se diversifie sur les premiers sites internet complexes (intranet / extranet), qui nécessitent la mise en œuvre d'une architecture technique élaborée (accès aux bases de données, solutions de sécurisation, cryptage, fédération de systèmes d'information hétérogènes, etc.) et qui offrent des services à forte valeur ajoutée.

1987

**CRÉATION DE MICROPOLE :
CONSEIL ET INTÉGRATION DES
NOUVELLES TECHNOLOGIES
INFORMATIQUES**



MICROPOLE, SPÉCIALISTE DE LA DATA ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE DEPUIS 25 ANS



2014

REPOSITIONNEMENT DU
GROUPE AUTOUR DE TROIS
OFFRES COMPLÉMENTAIRES :
PILOTAGE DE LA PERFORMANCE,
TRANSFORMATION DIGITALE,
GOUVERNANCE DES DONNÉES.

Nouvelle identité
visuelle du
**Groupe
Micropole**

Acquisition
d'Easteq Chine
Acquisition
d'Oasis Belgique
Ouverture
d'une filiale au
Luxembourg
Acquisition de
**l'agence digitale
WIDE**

Acquisition de
Velixis Belgique
Acquisition de
Beryl Suisse
Ouverture d'un
bureau à **Pékin**

Recentrage des
activités autour
du **digital** et de la
data. Cession de
l'activité ERP

2010

2011

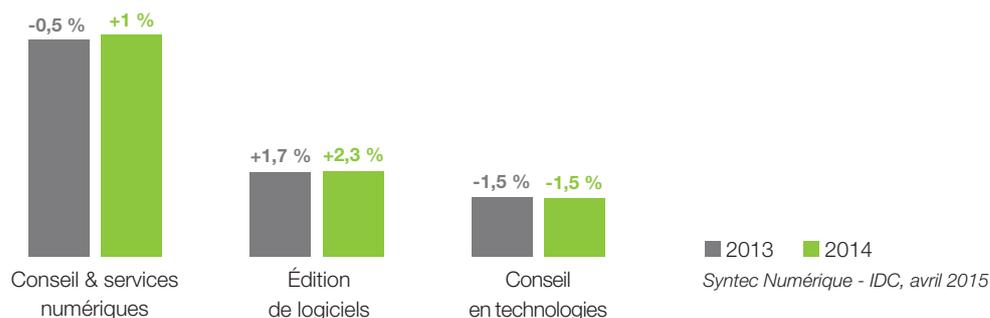
2012

2014

CONTEXTE DU MARCHÉ EN 2014

LE MARCHÉ DE L'IT

2014 a marqué une légère reprise de la croissance des dépenses IT au niveau mondial, avec une hausse de 0,9 % à 3 710 milliards de dollars, selon le cabinet Gartner. Depuis 2011, la croissance des dépenses IT avait ralenti au niveau mondial, 2013 ayant été une année de stagnation avec une croissance de 0,4 %, où, sur la période, seules les dépenses des logiciels et des services avaient échappé à la récession.



En France, le chiffre d'affaires global du secteur du numérique a marqué une croissance de 0,9 % en 2014 à 49,5 milliards d'euros, selon IDC et le Syntec Numérique. Pour la troisième année, le contexte économique difficile a pénalisé les entreprises du secteur. L'année 2013 était en effet en recul de 0,2 % sur le marché, marquée par une croissance zéro pour le secteur des ESN et des sociétés de conseil en technologies, et malgré le maintien à un bon niveau de l'édition de logiciels. En 2014, l'édition de logiciels, a progressé de 2,3 %. Le domaine du conseil et des services, dans lequel s'activent les ESN, a gagné 1 %. En revanche, l'activité de conseil en technologies a perdu 1,5 %, mais elle devrait se stabiliser sur l'année.

1,8%

DE CROISSANCE PRÉVUE
EN FRANCE EN 2015
SELON LE SYNTEC
NUMÉRIQUE

La prise de conscience par les entreprises que leurs potentiels de performance se trouvent dans le digital s'accélère. La tendance en matière d'évolution des donneurs d'ordres IT relevée en 2013 se confirme en 2014 selon CXP – PAC, avec la montée en puissance des projets de transformation numérique. Le poids et l'implication des directions métiers dans les achats des projets informatiques progresseront de 4 % entre 2014 et 2018 (soit 1,3 milliard d'euros). La mise en œuvre de la transformation digitale des entreprises constitue donc un véritable relais de croissance pour l'ensemble du secteur du numérique.

Le retour à la croissance du secteur des services IT et des logiciels dans son ensemble se confirme donc pour 2015, bien que les disparités perdurent d'un secteur d'activité à l'autre. En France, le Syntec Numérique a donc révisé à la hausse ses perspectives, tirées par l'augmentation attendue des projets qui portent la transformation et l'innovation des secteurs clients, comme les SMACS (Social, Mobilité, Analytics, Cloud, Sécurité). Le secteur devrait ainsi croître de 1,8 % en 2015, tiré par des indicateurs en progression : les carnets de commandes s'améliorent pour un éditeur et une ESN sur deux, et un tiers des sociétés de conseil en technologies. Les perspectives de prises de commandes à douze mois progressent pour 57 % des entreprises.

PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE L'INFORMATIQUE DANS LE MONDE

Dans le monde, en 2015, le marché de l'informatique va atteindre 2 337 milliards de dollars en 2015 et 2 483 milliards de dollars en 2016. Forrester estime que les logiciels – et l'importance pour les entreprises de se différencier à l'âge du consommateur – vont représenter 677 milliards de dollars dans le montant total des dépenses informatiques en 2016, soit une augmentation de 9,2 % par rapport à 2015.

TENDANCES TECHNOLOGIQUES 2014 : LE DIGITAL ET LA DATA AU CŒUR DU BUSINESS

Dans un contexte technologique toujours en forte mutation, où les technologies, techniques et nouveaux business modèles bouleversent constamment les usages des consommateurs et poussent les entreprises à s'adapter, 2014 a encore connu de nombreux développements et la démocratisation de technologies jusque-là émergentes.

- **Les consommateurs sont multi-équipés en appareils mobiles** : les consommateurs sont désormais passés au tout mobile. L'équipement en smartphones est devenu supérieur à celui en téléphones portables standards. Les tablettes, y compris les mini-tablettes, s'imposent face aux phablettes, aux netbooks et autres liseuses.
- **Les objets connectés commencent à séduire** : les Français commencent à s'équiper en objets connectés, notamment pour leurs usages dans le domaine de la santé (bracelets fitness, smart watches...). Ce type d'équipement devrait encore croître en 2015 et exploser en 2016.
- **La donnée, moteur de l'économie numérique** : à terme, avec Internet, tout objet sera susceptible de fournir des données à distance, qu'il s'agisse d'une voiture, d'une télévision, d'un appareil électroménager. Ce volume immense d'informations va déferler sur les organisations qui, à ce jour, ne sont pas encore préparées sur le plan organisationnel et opérationnel. Sans compter les nouveaux business modèles qui commencent à se créer. Les entreprises doivent s'organiser pour avoir une longueur d'avance sur leurs marchés.
- **Le Big Data, l'année de l'expérimentation** : la fin de l'année 2014 a vu la multiplication des projets d'expérimentation sur le Big Data, sous l'impulsion de certaines directions métiers (directions marketing, DSI...), mais aussi plus particulièrement sur certains secteurs d'activité (assurances, distribution, télécoms...).
- **L'analyse de données et le prédictif au cœur des problématiques métiers** : les entreprises ont pris conscience qu'elles doivent exploiter leurs propres données pour être en mesure de proposer de nouveaux services et personnaliser leur relation client et leurs offres. Si en 2014 les véritables projets n'en sont encore qu'à leurs tout débuts, le nombre de cas d'exploitation concrets devrait croître très significativement en 2015 et 2016.
- **Le marché des applications mobiles arrive à maturité** : en 2014, les applications mobiles et les magasins d'applications ont encore augmenté en importance, présage de nouvelles opportunités pour 2015. L'an passé a vu émerger de nombreuses nouvelles tendances, comme l'explosion des jeux « simplissimes » ou la croissance explosive de l'économie du partage... Google Play a ainsi conforté son avance sur App Store iOS en cumulant mondialement près de 60 % de téléchargements d'applications de plus que son concurrent.
- **Vers le cloud personnel** : pour accéder aux services cloud, les utilisateurs ont à leur disposition de multiples terminaux (téléphones, smartphones, tablettes, portables, PC). Le terminal n'est donc plus au cœur de l'informatique, devenant un moyen d'accès à l'information. Par conséquent, les services cloud deviennent prioritaires, l'entreprise va donc devoir se recentrer sur l'administration et la sécurité de ces services.
- **Utiliser plus que surveiller les réseaux sociaux** : de nombreuses entreprises doivent davantage s'appuyer sur les communautés existantes pour promouvoir leurs produits, en mettant en œuvre une stratégie permettant d'identifier les influenceurs de leurs communautés pour en faire des ambassadeurs de l'entreprise.

61%

DES PROJETS
TECHNOLOGIQUES
D'UNE ENTREPRISE
SONT DÉSORMAIS
FINANCÉS PAR LES
DIRECTIONS MÉTIERS

Source : IDC 2013

LA PROFITABILITÉ
DES ENTREPRISES
QUI ONT ADOPTÉ
DES PROCESSUS DE
DÉCISION RÉELLEMENT
BASÉS SUR L'ANALYSE
DES FAITS À TRAVERS
LES DONNÉES EST PLUS
FORTE DE L'ORDRE DE 5
À 6 POINTS SELON CAP
GEMINI.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX MARCHÉS DU GROUPE EN 2014

LE MARCHÉ DU BIG DATA ET DE L'ANALYTICS

UN MARCHÉ 2014 EN FORTE CROISSANCE

Les volumes de données en croissance exponentielle et très largement sous-exploitées sont aujourd'hui au centre des préoccupations des entreprises qui cherchent à les transformer en avantage compétitif. Prendre de meilleures décisions, prévoir les évolutions des marchés, mieux cibler sa clientèle, sont autant de promesses portées par l'analyse des Big Data. Selon le cabinet Deloitte, l'année 2014 a ainsi confirmé l'intérêt croissant pour la donnée au sein des organisations de tous secteurs et de toutes tailles. Pour autant, le mouvement n'est pas encore généralisé. Avec des entreprises qui continuent de capter et de stocker de plus en plus de données, les réflexions stratégiques se poursuivent suscitant de nombreuses questions et de fortes attentes. Le chiffre d'affaires du marché du Big Data aurait atteint en 2014 les 8,9 milliards de dollars, selon le cabinet Transparency Market Research.

20%

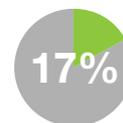
EN 2014, SEULES 20 % DES EXPÉRIMENTATIONS AUTOUR DU BIG DATA ABOUTISSENT À UN RÉSULTAT CONCRET



43% des entreprises ont étudié l'opportunité Big Data



18% des entreprises ont des plans d'action Big Data en cours de déploiement



17% des entreprises « très matures » dans l'exploitation des données clients

Source : EY 2014

PERSPECTIVES

En 2015, le cabinet Deloitte envisage un fort développement des usages de l'analytique dans tous les métiers des entreprises, confirmant ainsi le vif intérêt pour la transformation des données en connaissances. Le chiffre d'affaires du marché du Big Data devrait ainsi connaître une croissance annuelle proche des 40 % dans les prochaines années pour atteindre près de 24,6 milliards de dollars en 2016 et 46,34 milliards de dollars en 2018, selon le cabinet Transparency Market Research. Les revenus des produits et services dédiés à l'analyse de l'Internet des objets devraient, quant à eux, atteindre 5,7 milliards en 2015, selon une étude diffusée par ABIresearch. Ils devraient même représenter d'ici 2020 un tiers du marché du Big Data.

80%

DES ÉQUIPES MARKETING SE POSITIONNENT COMME LA PREMIÈRE PARTIE PRENANTE D'UNE INITIATIVE BIG DATA, DEVANT LES DSI.

Source : Baromètre IDC / EMC 2014

LE MARCHÉ DU BIG DATA (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

ANNÉE	CHIFFRE D'AFFAIRES
2014	12,4
2015	17,5
2016	24,6
2017	34,5
2018	48,3

Source : Transparency Market Research

LES GRANDES TENDANCES 2015-2016 DANS LA DATA ET L'ANALYTICS

- 1 **Big Data** : la preuve par l'expérimentation
- 2 L'extension de la **performance et de la connaissance métier** grâce à l'Analytics
- 3 **La monétisation des données** : vers de nouveaux business modèles
- 4 **Open Data & Open Innovation** : partager ses données pour créer de la valeur
- 5 **Bases de données In-Memory** : pour accéder, analyser et mesurer les données beaucoup plus rapidement
- 6 Vers la **fin des bases de données en silos** dans l'entreprise

LE MARCHÉ DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

UN MARCHÉ 2014 EN PLEIN ESSOR

Sous l'influence de l'évolution des usages et des technologies, la transformation digitale des entreprises est envisagée par les organisations comme la promesse de nouveaux leviers de croissance. En effet, en 2013, une étude du MIT montre que les entreprises ayant une plus grande maturité digitale sont bien plus performantes que leurs concurrentes. Elles sont 26 % plus profitables que la moyenne de leur industrie, génèrent 9 % de revenus supplémentaires par employé et sont mieux valorisées par les marchés financiers (12 %).

Selon le BCG, le marché contribue déjà d'ailleurs à hauteur de 5 à 9 % du PIB dans les économies matures, et croît de 15 à 25 % par an dans les pays en développement. La France se place, quant à elle, dans le Top 20 des pays bénéficiant d'un environnement numérique de qualité (à la 19^e position), de même que l'Allemagne et le Royaume-Uni (11^e et 12^e positions).

UNE PROBLÉMATIQUE TECHNOLOGIQUE, MAIS AUSSI ORGANISATIONNELLE POUR L'ENTREPRISE

Les leviers technologiques essentiels pour mener la transformation digitale

- La donnée, moteur de l'économie numérique
- La robotique de service et l'Internet des objets
- Le web design (expérience utilisateur simple et agile)
- L'innovation technologique et organisationnelle
- Le déploiement des réseaux (4G)
- L'équipement mobile
- La définition des standards et leur adoption (portabilité, interopérabilité, multi-accès)

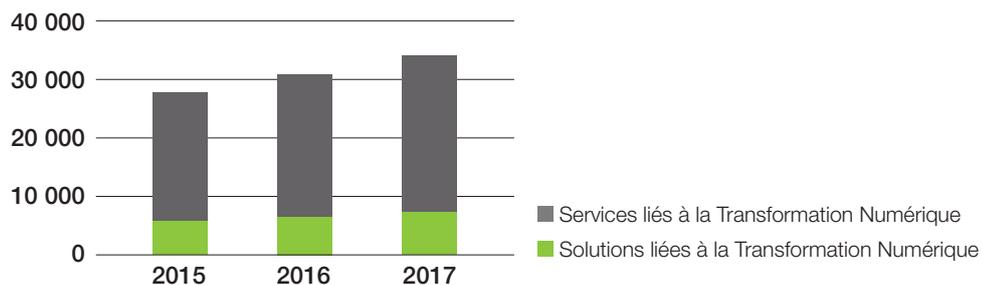
Mais aussi un impact fort sur les métiers de l'entreprise (source IDC / Microsoft)

- Dans cinq ans, 59 % de salariés auront des compétences numériques.
- Pour 57 % des directions métiers, la transformation numérique se traduit par la création ou l'évolution de nouveaux métiers au sein de l'entreprise : Chief Data Officer, Data Protection Officer, Community Manager...

PERSPECTIVES

Selon le cabinet Gartner, pour atteindre leurs objectifs de croissance, les dirigeants d'entreprises se focalisent davantage chaque année sur la mise en place de solutions liées à l'IT. Ainsi d'ici 2017, le cabinet prévoit un taux de croissance annuel moyen de plus de 11 % de la demande de logiciels et services autour de la transformation numérique. L'économie numérique devrait d'ailleurs représenter jusqu'à 4 200 milliards de dollars en 2016 dans les pays du G-20.

LE MARCHÉ DE LA TRANSFORMATION DIGITALE EN EUROPE



Source : PAC - Market inSight | Digital Transformation | Market Structure & Growth Drivers | Western Europe | 2013

51%

FACTEURS DE TRANSFORMATION DIGITALE : OPTIMISATION DES REVENUS (51 %) ET GÉNÉRATION DE NOUVEAUX REVENUS (48 %)

Source : Talend

69%

DES DIRECTIONS MÉTIERS PENSENT QUE LE NUMÉRIQUE CHANGERA LE RÔLE JOUÉ PAR LA DSI AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Source : Accenture 2014

7%

UN MARCHÉ DE LA BI EN
CROISSANCE MONDIALE
DE PRÈS DE 7 % PAR AN

LE MARCHÉ DE LA BUSINESS INTELLIGENCE

UN MARCHÉ 2014 EN BONNE SANTÉ

Avec une croissance mondiale de près de 7 % par an selon Gartner, le marché de la Business Intelligence est un marché en bonne santé, porté par le grand volume de données disponible et qui se démocratise, puisqu'il n'est désormais plus uniquement réservé aux grands groupes. En 2013, le cabinet estimait que le marché en croissance de la Business Intelligence valait plus de 14 milliards de dollars. Ainsi en 2014, ce sont désormais 45 % des entreprises qui seraient intéressées par cette technologie.

Côté éditeurs, si en 2014, le secteur reste dominé par les généralistes des logiciels professionnels comme Microsoft, IBM, SAP ou encore Oracle, des spécialistes de la Business Intelligence tels Tableau Software, Qlik, Tibco Software et Information Builders tirent désormais leur épingle du jeu, poussés par une demande toujours plus forte.

PERSPECTIVES DU MARCHÉ

Toujours selon le Gartner, en 2015, la Business Intelligence et l'analyse de données se classeraient à la première place des investissements clés prévus par les DSI, notamment poussés par la montée en puissance des objets connectés qui vont être générateurs d'un très grand nombre de données. Le marché pourrait ainsi atteindre 17,1 milliards de dollars en 2016. Le cabinet précise que la tendance émergente du DaaS (Data-as-a-Service), c'est-à-dire des services de BI et d'analyse de données en mode SaaS, pourrait par ailleurs gagner en importance au cours des prochaines années. IDC, pour sa part, prévoit que le marché mondial du décisionnel (Business Analytics) devrait croître de 9,7 %, en taux de croissance annuel composé, d'ici à 2017.

17

MILLARDS DE DOLLARS,
C'EST CE QUE POURRAIT
ATTEINDRE CE MARCHÉ
EN 2016

LES 10 GRANDES TENDANCES DE LA BUSINESS INTELLIGENCE

- 1 Cloud BI** : le mouvement de fond qui tend progressivement vers le cloud se poursuit, avec un très fort enjeu de sécurité.
- 2 BI mobile** : le marché de l'offre a compris qu'il lui fallait répondre aux nouveaux usages et besoins mobiles.
- 3 Big Data & In-Memory** : les entreprises doivent mettre en place des technologies décisionnelles capables de traiter et de valoriser les grands volumes de données, et ce de façon rapide.
- 4 BI temps réel, BI agile** : ces outils vont poursuivre leur conquête du marché.
- 5 Data visualisation** : les outils graphiques de plus en plus sophistiqués pour visualiser et analyser les données dans un seul et même processus.
- 6 BI prédictive** : la BI orientée vers le futur, qui s'appuie sur le Data Mining va être de plus en plus présente.
- 7 Text Mining et analyse comportementale** : le marché décisionnel donne un nouveau souffle aux outils d'analyse sémantique des données textuelles.
- 8 Data Quality Management** : primordiale, la qualité des données qui va devenir un critère de différenciation concurrentielle pour les entreprises.
- 9 Applications analytiques métiers** : avec le passage à la transformation digitale, la BI investit désormais les processus métiers BI à tous les étages de l'entreprise.
- 10 Les nouveaux métiers autour de la BI** : désormais incontournables dans l'entreprise les Data Scientists, Chiefs Data Officer, etc. Face à ces nouveaux profils, les centres de formation et les écoles vont intensifier la mise en place de cursus.

LE MARCHÉ DE LA GOUVERNANCE DES DONNÉES

LE MARCHÉ 2014 DEVENU CLÉ POUR LES ENTREPRISES

À l'heure où toutes les entreprises réfléchissent aux usages qu'elles pourraient tirer du Big Data et des approches cloud, les organisations ont pris conscience que la mauvaise qualité de leurs données de référence (client, produit, fournisseur, structure...), aura un impact direct sur la compétitivité, l'efficacité et la réactivité de l'entreprise. Une gouvernance appropriée (unifiée et maîtrisée) des données est donc devenue une des préoccupations majeures des entreprises selon le cabinet Deloitte.

Cette tendance s'illustre dans les faits. Ainsi, en 2012, le marché des logiciels de gestion des données de référence (Master Data Management – MDM) a enregistré une croissance de 21 % selon le cabinet Gartner, pour atteindre 1,9 milliard de dollars. Ce dernier prévoit qu'en 2015 le marché dépassera les 3 milliards de dollars. Une progression qui témoigne de l'intérêt croissant des entreprises pour le MDM.

86%

DES DÉCIDEURS
IT COMPRENNENT
L'IMPORTANCE DE LA
DATA GOUVERNANCE

Source : Forrester

LES GRANDES ÉTAPES À RESPECTER

En amont : détecter où se situe l'intérêt véritable à mettre en place un projet de gouvernance grâce à une analyse poussée mais rapide de la situation existante.

Pendant la phase de cadrage : l'identification des "lots" et la mise en production (en moyenne six mois) sur des cycles projets courts ; et l'accompagnement sur la prise en main des entreprises de leurs données.

En aval : une politique de gouvernance qui soit à la fois opérationnelle et pérenne.

PERSPECTIVES DE LA DATA GOUVERNANCE 1.0 À LA DATA GOUVERNANCE 2.0

DATA GOUVERNANCE 1.0	DATA GOUVERNANCE 2.0
Gouverner la collecte et le stockage	Gouverner les usages et le contexte
Orienté IT	Orienté business
Au niveau des business units et de l'entreprise	Au niveau de l'écosystème
Rigide	Agile
Proactif	Réactif
Légal, conformité, sécurité et qualité	Risques versus bénéfiques : expérience utilisateur, Open Data
Focusé sur le Data Management et la transformation	Focusé sur les opportunités et les objectifs amenés par les données
Décisions stratégiques qui prennent du temps	Permet de mettre en action directement les décisions opérationnelles
Prise de décisions en assemblées réduites	Des décisions déléguées aux utilisateurs opérationnels (Data Scientists, Data Analysts et opérationnels du marketing)
Livrables : politiques, règles, intendance	Livrables : règles éthiques, répartition des responsabilités, évaluation de la plateforme, analyse des risques de l'utilisation de données, orientés vers les risques business

LE GROUPE EN 2014

MICROPOLE :

UN POSITIONNEMENT DIFFÉRENCIANT DE SPÉCIALISTE MÉTIER SUR DES PRESTATIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE ET INNOVANTES

Entreprise internationale de Services du Numérique, Micropole est un acteur majeur sur son marché, qui s'appuie sur ses fortes expertises métiers et sectorielles, pour accompagner les entreprises dans la définition, la mise en œuvre, le déploiement et la conduite du changement de leurs systèmes d'information. Micropole accompagne ses clients sur l'ensemble du cycle de vie de leur projet dans les domaines :

- 1- Du Pilotage de la Performance** – Accompagner les entreprises dans la définition et le suivi des indicateurs et du pilotage de leurs activités stratégiques et opérationnelles (Pilotage de la performance financière, performance et stratégie opérationnelle, BI analytics, Big Data, analyse prédictive...).
- 2- De la Transformation Digitale** – Une offre intégrée. WIDE, agence digitale du groupe accompagne les entreprises dans leurs stratégies digitales et dans l'innovation autour des usages. Micropole les accompagne sur l'intégration avec le SI (relation et connaissance client, analytics et prédictif, e-commerce, portail, mobilité...).
- 3- De la Gouvernance des Données** – Accompagner les entreprises dans la gestion et la valorisation de leurs données et informations.

NOS EXPERTISES : DES OFFRES COMPLÉMENTAIRES ET EN POINTE SUR LE MARCHÉ AU SERVICE DE LA PERFORMANCE CLIENT

1 TRANSFORMATION DIGITALE

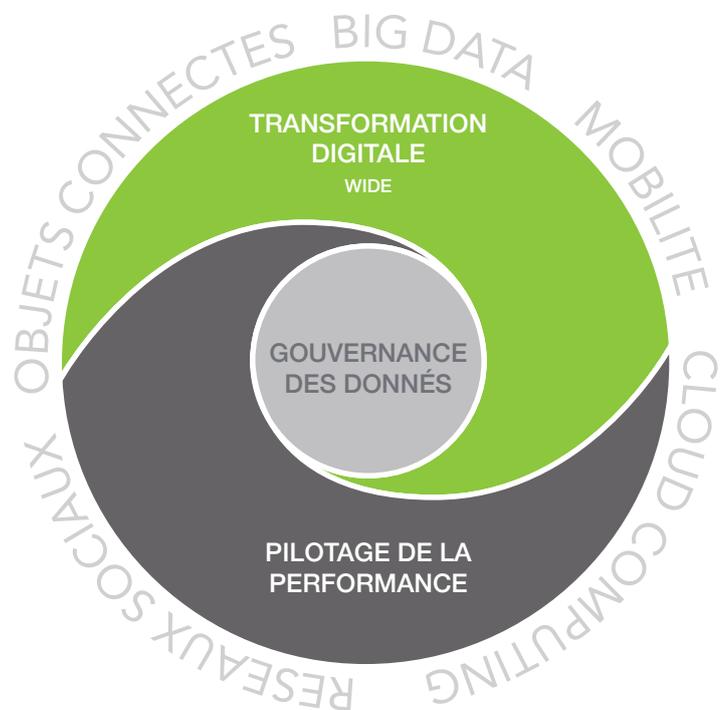
Une offre intégrée. Notre agence Wide conseille les entreprises dans leurs stratégies digitales et l'innovation autour des usages. Micropole les accompagne sur l'intégration avec le SI.

2 PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

Accompagner les entreprises par un meilleur suivi des indicateurs et du pilotage de leurs activités stratégiques et opérationnelles.

3 GOUVERNANCE DES DONNÉES

Aider les entreprises à valoriser leurs données et informations afin d'optimiser les coûts et de générer de nouveaux revenus.



Micropole a développé une approche fonctionnelle différenciante, axée sur l'optimisation des processus et sur la connaissance du métier de ses clients. La force du groupe, ses équipes pluridisciplinaires (directeurs financiers, contrôleurs de gestion, consultants sectoriels et produits, ingénieurs de réalisation, etc.), spécialement formées pour mettre à profit le meilleur des technologies des offres phares du groupe, et être au plus près des enjeux des clients.

LA MISSION DE MICROPOLE : CONSEILLER ET ACCOMPAGNER SES CLIENTS DE BOUT EN BOUT DANS LEUR TRANSFORMATION FONCTIONNELLE, TECHNOLOGIQUE ET ORGANISATIONNELLE, AFIN D'ASSURER LE SUCCÈS DE LEUR STRATÉGIE DE DIFFÉRENCIATION

NOTRE VALEUR CLIENT : CONJUGUER LES TALENTS



MICROPOLE PREND DE L'AVANCE DANS UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL EN PLEINE ÉVOLUTION

L'écosystème des acteurs de la transformation numérique est en train de changer radicalement. Les directions marketing notamment, devenues des donneurs d'ordres clés en termes d'IT, interrogent leurs prestataires traditionnels pour leurs projets de transformation digitale. Ainsi les agences digitales en particulier, mais aussi les agences de conseil en marketing de toutes tailles, renforcent actuellement leur portefeuille de services technologiques pour répondre aux nouveaux enjeux et besoins de leurs clients traditionnels, se positionnant directement contre les SSII.

Sur les autres marchés du groupe, les grandes ESN généralistes (Capgemini, CGI, Atos Origin, Sopra), cabinets de conseil (Accenture, Ineum), ou les ESN de taille comparable à Micropole, restent les concurrents de Micropole.

L'environnement concurrentiel de Micropole est donc désormais le suivant :

- **dans le domaine de la Transformation Digitale** : Business & Decision, Keyrus, SQLI, Cap Gemini, Accenture, Publicis, Fullsix ;
- **dans le domaine du Pilotage de la Performance** : Business & Decision, Keyrus, Klee Group, Homsys Viséo, Umanis ;
- **dans le domaine de la Gouvernance des Données** : CGI, Business & Decision

Micropole se différencie notamment au travers de sa stratégie de prestation à forte valeur ajoutée et son double positionnement alliant ses fortes compétences métiers et des équipes pluridisciplinaires (directeurs financiers, contrôleurs de gestion, consultants produits, architectes fonctionnels et techniques...), spécialement formées pour intervenir le plus en amont des projets, en ayant comme interlocuteurs directs les directions opérationnelles.

LES CLIENTS DE MICROPOLE

La fidélisation client a toujours été au centre des préoccupations de Micropole.

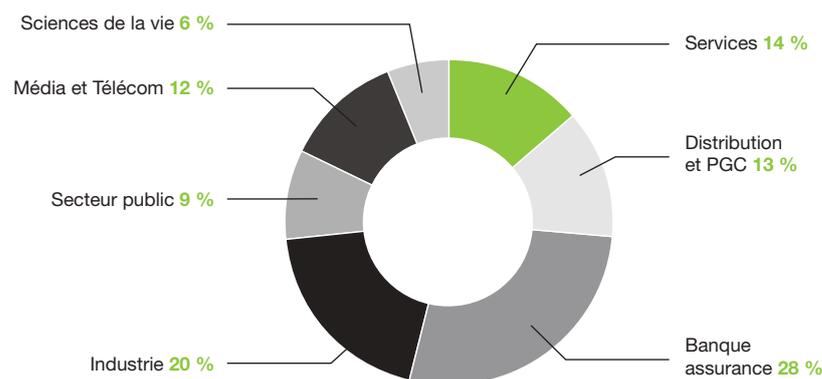
Micropole est organisé autour d'offres déclinées par secteur d'activité, afin d'être au plus proche des attentes de ses clients et surtout, de renforcer sa connaissance des comptes, de capitaliser sur les projets réalisés et les expertises mises en œuvre.

2014 a vu le fort développement des agences françaises en région et le renforcement de la synergie entre les filiales en Belgique (Bruxelles), Suisse et en Chine et les différentes entités du groupe. Cela a permis notamment le déploiement des nouvelles offres dans l'ensemble du groupe.

Micropole intervient principalement sur des projets BtoB auprès d'une clientèle constituée de moyennes et grandes structures (plus de 80 % des groupes du CAC 40 ont fait appel aux services de Micropole) qui plébiscite sa démarche centrée sur le ROI et la valeur ajoutée des NTIC.

Le groupe compte plus de 800 clients actifs en 2014 et a toujours veillé à ne pas dépendre d'un secteur d'activité en particulier.

+800
CLIENTS EN FRANCE
ET À L'INTERNATIONAL



UNE VRAIE CULTURE DE L'INNOVATION ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Micropole entretient depuis des années une démarche proactive de veille technologique et de R&D. Depuis plus de vingt ans, le groupe anticipe les avancées technologiques en validant et en acquérant une connaissance précoce des technologies émergentes.

Pour formaliser et capitaliser sur cette approche, un **département Recherche & Innovation a été créé en 2011**. La mission de ce département : anticiper l'évolution des usages, accélérée par les innovations technologiques sur les différents métiers de Micropole. Cette approche, en étroite collaboration avec La direction des Partenariats Éditeurs de logiciels, permet au groupe d'enregistrer une forte avance au moment des ruptures technologiques, de conseiller ses clients sur les réelles valeurs ajoutées, de bénéficier d'une expérience significative lorsque les marchés mûrissent, et bien sûr, d'être réactif en se positionnant si ces technologies se révèlent porteuses. Fortes de leurs connaissances, les équipes sont ainsi toujours à la pointe des solutions nouvelles et différenciatrices, pour répondre aux attentes des entreprises. Cette nouvelle entité permet de capitaliser sur ces acquis et de fédérer toutes les initiatives du groupe en la matière.

Micropole est aussi labellisée « **Entreprise Innovante** » par BPI France, qualification qui a été renouvelée fin 2014.

LES PARTENAIRES DE MICROPOLE

La performance et la valeur ajoutée du groupe Micropole impliquent un haut niveau de partenariat avec les éditeurs majeurs du marché, ainsi qu'avec les éditeurs spécialisés dont les solutions apportent une différenciation significative à son offre. Micropole est fier d'être notamment Gold Partner de SAP, IBM Premier Business Partner et Oracle Gold Partner. A ce jour, le groupe collabore activement, tant d'un point de vue commercial que technique, avec une quarantaine de sociétés logicielles.

Fort de ses relations de longue date avec, entre autres, SAP, IBM, Microsoft, Oracle, Micropole suit de près les innovations des éditeurs. La direction Recherche et de l'Innovation de Micropole identifie au plus tôt les solutions qui émergent et les fait tester par les responsables de pratiques. La direction des Partenariats Éditeurs officialise le cas échéant la relation par la signature d'un accord de partenariat qui vient renforcer les démarches commerciales, marketing et techniques et de formation.

Cette collaboration permet au groupe d'anticiper les problématiques du marché pour répondre au mieux aux attentes des grands comptes et les accompagner dans la durée. Micropole s'inscrit auprès de ses clients comme un intégrateur à forte valeur ajoutée capable, au-delà des enjeux techniques, d'apporter un savoir-faire métier unique et une connaissance des processus de l'entreprise. Les prestations proposées vont donc au-delà de la simple fourniture d'outils techniques. Ainsi, Micropole et ses partenaires réalisent des projets innovants dont le but n'est pas simplement de mettre en œuvre des moyens techniques, mais bien de créer de la valeur ajoutée pour les entreprises clientes.

NOS PARTENAIRES



PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

BEQOM
DATAWATCH
IBM COGNOS
IBM SALES PERFORMANCE MANAGEMENT
JEDOX
KT LABS
MICROSTRATEGY
ORACLE HYPERION
QLIK
TABLEAU SOFTWARE
SAP BUSINESSOBJECTS
SAS

TRANSFORMATION DIGITALE

ADOBE CAMPAIGN
EZ SYSTEM
IBM ENTERPRISE MARKETING MANAGEMENT
INITIATE
JAHIA
JALIOS
MAGENTO
MS DYNAMICS CRM
POLYSPOT
SALESFORCE
SELLIGENT
WEBTRENDS
SAP SYBASE

GOVERNANCE DES DONNEES

ASG SOFTWARE
INFORMATICA
MEGA
ORCHESTRA NETWORKS
SAP
SEMARCHY
SOFTWARE AG
TALEND
TERADATA
TIBCO

ORGANISATION JURIDIQUE ET PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

L'organigramme ci-après est une représentation simplifiée de la structure juridique du groupe Micropole au 31 décembre 2014, l'ensemble des filiales entrant dans le périmètre de la consolidation figure en page 50.

MICROPOLE

MICROPOLE
FRANCE

MICROPOLE
LEVALLOIS
6 FILIALES

MICROPOLE
INSTITUT

MICROPOLE
SUISSE SA

MICROPOLE
BELGIQUE

MICROPOLE
CHINE

MICROPOLE
USA

MICROPOLE
RÉGIONS
4 FILIALES

CROSS
SYSTEMS
SUISSE

VELIXIS

ISARTIS

BERYL

WIDE



**PRINCIPALES
ÉVOLUTIONS
DES ENTITÉS
JURIDIQUES
COMPOSANT
MICROPOLE**

- 1987** Création de la société MICROPOLE SOFTWARE.
- 2000** Acquisition de SPHERIS par MICROPOLE.
- 2001** Acquisition d'UNIVERS INFORMATIQUE par MICROPOLE (entérinée par l'AGE du 10/09/2001), qui devient MICROPOLE-UNIVERS.
Fusion par voie d'absorption de SPHERIS par MICROPOLE-UNIVERS (le 28/12/2001).
Création de MICROPOLE Suisse (filiale détenue à 99 % par MICROPOLE-UNIVERS).
- 2002** Acquisition de NETVERTIS par MICROPOLE (entérinée par l'AGE du 25/11/2002).
Acquisition du Groupe CROSS SYSTEMS par le biais d'une Offre Publique d'Echange (détenu à 90,10 % par MICROPOLE-UNIVERS).
- 2004** Acquisition de la société CONCEPTWARE.
Création de LP CONSEIL, qui devient MICROPOLE Consulting en janvier 2005.
- 2007** Apport partiel d'actifs de l'activité CROSS SYSTEMS Company au profit de CROSS SYSTEMS Ingénierie.
Signature d'un accord de cession de la société CROSS SYSTEMS Company auprès d'une société à prépondérance immobilière.
Fusion de la société CROSS CONSULTING dans CROSS SYSTEMS Suisse.
Acquisition de la société APSALYS.
- 2009** Acquisition de la société ISARTIS et de la société RGIS (Suisse).
- 2011** Acquisition de la société OASIS (Belgique).
Prise de participation dans la société WIDE.
Acquisition de EASTEQ devenue MICROPOLE CHINA (Shanghai et Hong Kong).
Création d'OASIS LUXEMBOURG.
- 2012** Acquisition de la société VELIXIS (Belgique).
Acquisition de la société BERYL (Suisse).
Ouverture d'un troisième bureau en Chine (Pékin).
- 2013** Regroupement des sociétés OASIS CONSULTANTS et VÉLIXIS au sein de la même entité : MICROPOLE BELGIUM.
- 2014** Cession de l'activité ERP en France, Suisse et Belgique et repositionnement stratégique autour de 3 offres : le Pilotage de la Performance, la Transformation Digitale et la Gouvernance des Données.

LES RESSOURCES HUMAINES

152

NOUVEAUX
COLLABORATEURS
EN 2014

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE

En 2014, le groupe a accueilli près de 152 nouveaux collaborateurs répartis sur l'ensemble de nos entités et activités. Le personnel est constitué en grande majorité (plus de 85 %) d'ingénieurs ou d'universitaires (bac +4 ou 5). L'âge moyen des collaborateurs est de 34 ans, avec 32 % de femmes et 68 % d'hommes.

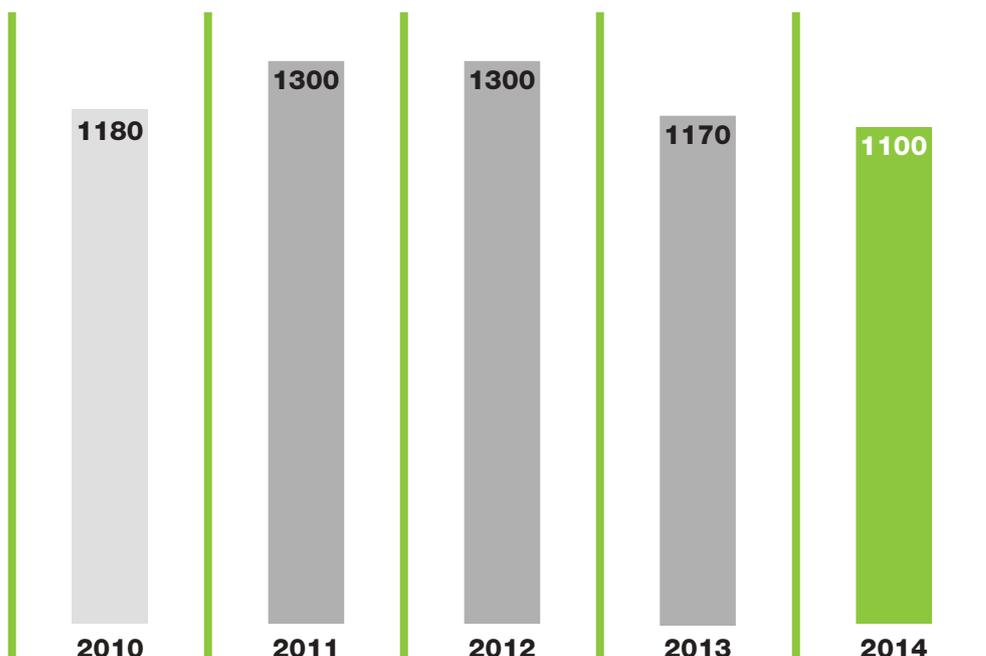
La stratégie de recrutement de MICROPOLE repose principalement sur une politique de proximité et de développement professionnel, en rupture avec les a priori du secteur et en l'adaptant aux tendances du marché comme la cooptation ou les rendez-vous thématiques. Plus de 40 % des recrutements sont réalisés par cooptation. Le groupe a mis en place des partenariats avec de nombreuses écoles d'ingénieurs et universités, afin d'entretenir une forte cohérence entre les besoins du marché et les choix des apprenants, pour apporter aux étudiants une ouverture sur l'entreprise. De nombreux cours, conférences, animations sont ainsi dispensés chaque année par nos ingénieurs.

Micropole s'investit dans l'accompagnement et le développement de ses collaborateurs dès leur entrée dans le groupe. De même, l'organisation agile de nos agences et le réseau collaboratif d'entreprise favorisent la circulation du savoir, les échanges et la connaissance mutuelle.

34 ANS

D'ÂGE MOYEN

EN 2014, LE GROUPE
A PROCÉDÉ À LA
CESSION DE SON
ACTIVITÉ ERP. LES
EFFECTIFS GROUPE
2013 ET 2014 ONT ÉTÉ
RETRAITÉS



Le groupe utilise pour le suivi de son activité un indicateur mesurant le taux d'activité de ses salariés. Cet indicateur, exprimé en pourcentage, mesure la part du temps de travail (hors congés légaux) des personnels salariés productifs directement imputée à des prestations facturables. Sont exclus des personnels productifs, les personnels affectés à temps plein aux fonctions commerciales, administratives, et de direction. Sont également exclus les personnels en longue maladie, en congé sabbatique ou en congé parental de longue durée. Sont considérés comme du temps de travail non directement imputé à des prestations facturables, les activités d'avant-vente, de R&D, de formation, de délégation, de maladie de courte durée, de congé maternité, de congé pour événement familial, ainsi que le temps de réunions internes et d'inter-contrats. Pour l'exercice 2014, le taux d'activité s'élève à 79 %.



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Dans un marché global 2014 qui a été en léger redressement en France selon le Syntec Numérique, le Groupe Micropole a continué à améliorer ses performances et sa compétitivité. Dans ce contexte, le Groupe Micropole a donc procédé au réalignement de ses offres commerciales afin d'être le plus proche possible des besoins de ses clients.

Ce nouveau positionnement autour de nouvelles offres que sont le Pilotage de la Performance, la Transformation Digitale et la Gouvernance des Données, permet au Groupe Micropole de poursuivre sa stratégie qui s'appuie sur des offres différenciatrices, innovantes et à forte valeur ajoutée, ainsi que sur sa capacité à accompagner ses clients dans leurs projets à l'international.

Au cours des trois derniers exercices, aucune acquisition, ni investissement significatif, n'a été réalisé au-delà des seuils de significativité proposés dans la rubrique 5.2.1 du schéma figurant dans le Guide d'élaboration du document de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites, dans sa mise à jour du 10 décembre 2009 (seuil inférieur à 20 % de la valeur des immobilisations incorporelles inscrites au bilan).

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE MICROPOLE

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Micropole s'élève à 1 297 970 € divisé en 25 959 400 actions de 0,05 € de nominal entièrement libérées.

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date de la décision	Nature de l'opération	Nominal	Prime de fusion/ émission	Nouveau capital	Nombre d'actions
	Constitution de la Société	100 F	-	60 000 F	600
25-03-1991	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	250 F	-	150 000 F	600
06-04-1992	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	350 F	-	10 000 F	2 600
10-05-1994	Augmentation de capital par incorporation d'une partie des bénéfices	500 F	-	300 000 F	600
30-06-1995	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	800 000 F	1 600
28-06-1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 000 000 F	2 000
21-11-1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 F	-	1 600 000 F	3 200
30-06-2000	Augmentation de capital apport en nature des titres Groupe MICROPOLE à MICROPOLE SOFTWARE	500 F	4 407 033 F	2 416 000 F	4 832
20-09-2000	Introduction des actions sur le Nouveau Marché et augmentation de capital	0,05 €	-	327 500 €	6 550 000
29-12-2000	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de SPHERIS	0,05 €	5 614 569,50 €	353 345,80 €	7 066 916
10-09-2001	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions d'UNIVERS INFORMATIQUE	0,05 €	31 029 883,20 €	553 280,60 €	11 065 612
25-10-2002	Augmentation de capital consécutive à l'apport d'actions de NETVERTIS	0,05 €	536 500 €	567 780,60 €	11 355 612
12-11-2003 ⁽¹⁾	Augmentation de capital consécutive à l'offre publique d'échange initiée sur les titres de CROSS SYSTEMS COMPANY	0,05 €	5 208 106 €	743 683,80 €	14 873 676
15-03-2004 ⁽²⁾	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription	0,05 €	10 598 417 €	1 086 922,20 €	21 738 444
03-10-2005 ⁽³⁾	Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA)	0,05 €	7 894 086 €	1 399 412,30 €	27 988 246
18-11-2007	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions et de BSA	0,05 €	176 882 €	1 410 545,45 €	28 210 909
27-02-2009	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription d'actions	0,05 €	3 461,54 €	1 410 755,75 €	28 215 115
30-05-2011 ⁽⁴⁾	Réduction de capital par voie d'annulation d'actions	0,05 €	1 422 921,25 €	1 297 895,25 €	25 957 905
02-05-2013	Augmentation de capital par exercice de BSA	0,05 €	3 738,7 €	1 297 971,55 €	25 959 431
02-05-2013 ⁽⁵⁾	Réduction de capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues	0,05 €	-	1 297 970 €	25 959 400

⁽¹⁾ MICROPOLE a procédé à l'acquisition de la Société CROSS SYSTEMS COMPANY au moyen d'une offre publique d'échange (OPE) initiée sur la totalité du capital social de celle-ci. A l'issue de l'OPE qui s'est déroulée du 30 octobre 2003 au 3 décembre 2003 inclus, 5 472 544 actions ont été apportées sur 6 073 690 actions composant le capital de Cross Systems Company, permettant à MICROPOLE de détenir à 90,10% du capital de Cross Systems Company. MICROPOLE a donc procédé à l'émission de 3 518 064 actions en échange des actions Cross Systems Company apportées à l'offre.

⁽²⁾ Afin de financer l'opération d'acquisition de la société Cross Systems Company, MICROPOLE a décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire avec droit préférentiel de souscription par émission de 6 864 768 actions représentant un montant nominal total de 343 238,40 euros.

⁽³⁾ MICROPOLE a procédé à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription par mise à la disposition du public d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) qui s'est déroulée du 4 octobre 2005 au 14 octobre 2005 inclus. Le nombre total d'ABSA qui ont été souscrites au titre de l'augmentation de capital susvisée était de 6 249 802 actions nouvelles avec augmentation de capital social d'un montant nominal de 312 490,10 €.

⁽⁴⁾ Le Conseil dans sa séance du 6 avril 2011 a décidé d'annuler 2 257 210 actions, soit 8 % du nombre total d'actions composant le capital social, ce qui représente une réduction de capital globale de 112 860 € et de subdéléguer à son Président les pouvoirs nécessaires afin de procéder à l'exécution matérielle de cette décision avant le 18 décembre 2011, en une ou plusieurs fois. Le Président par décisions en date des 24 et 30 mai 2011 a décidé le 24 mai 2011 de réduire le capital d'une somme de 55 943,65 € pour le ramener de 1 410 755,75 à 1 354 812,1 € divisé en 27 096 242 actions par voie d'annulation de 1 118 873 actions, puis le 30 mai 2011 de réduire le capital d'une somme de 56 816,85 € pour le ramener de 1 354 812,1 € à 1 297 895,25 € divisé en 25 957 905 actions par voie d'annulation de 1 138 337 actions.

⁽⁵⁾ Lors de sa séance du 2 mai 2013, le Conseil d'administration, usant de la délégation qui lui a été accordée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale à caractère mixte du 22 juin 2012, a décidé d'arrondir le capital et à cette fin de le réduire de 31 actions soit d'une somme de 1,55 € en nominale.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

	AU 31 DÉCEMBRE 2012			AU 31 DÉCEMBRE 2013			AU 31 DÉCEMBRE 2014		
	Actions	Capital	Vote	Actions	Capital	Vote	Actions	Capital	Vote
T. LETOFFE ⁽¹⁾	2 538 297	9,78 %	15,74 %	2 538 297	9,78 %	15,76 %	2 538 297	9,78 %	15,74 %
C. POYAU ⁽¹⁾	2 940 264	11,33 %	18,23 %	2 940 264	11,33 %	18,25 %	2 940 264	11,33 %	18,23 %
Total FONDATEURS	5 478 561	21,11 %	33,97 %	5 478 561	21,10 %	34,01 %	5 478 561	21,10 %	33,98 %
NEXTSTAGE	2 026 000	7,80 %	6,28 %	3 213 396	12,38 %	9,97 %	3 930 065	15,14 %	12,19 %
FCPI CA AM	992 966	3,83 %	2,90 %	992 966	3,83 %	3,08 %	992 966	3,83 %	3,08 %
FCPI SCIENCE INNOVATION	1 250 000	4,82 %	3,65 %	1 250 000	4,82 %	3,88 %	1 250 000	4,82 %	3,88 %
AUTOCONTRÔLE	924 207	3,56 %	2,70 %	1 289 028	4,97 %	4,00 %	1 289 028	4,97 %	4,00 %
PUBLIC ⁽²⁾	15 286 171	58,89 %	50,51 %	13 735 449	52,91 %	45,05 %	13 018 780	50,15 %	42,89 %
TOTAL	25 957 905	100 %	100 %	25 959 400	100 %	100 %	25 959 400	100 %	100 %

⁽¹⁾ Y compris la part de capital détenue par des sociétés auxquelles la personne physique est apparentée.

⁽²⁾ Porteur et nominatifs y compris la part de capital détenue par les managers et salariés.

Les écarts entre les pourcentages en actions et en droits de vote sont justifiés par l'inscription des actions au nominatif depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire conformément à l'article 23.2 des statuts.

À la connaissance de la société, et à la date de dépôt du présent document, aucun mouvement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice et il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Les franchissements de seuils intervenus depuis la clôture de l'exercice 2014 figurent au paragraphe 1.11 du rapport de gestion en page 27.

Au 31 décembre 2014, la société détenait 1 289 028 actions en autocontrôle, dont 107 218 au titre du contrat de liquidité. Au 31 mai 2015, la société détient toujours ces actions en autocontrôle.

PACTE D'ACTIONNAIRES

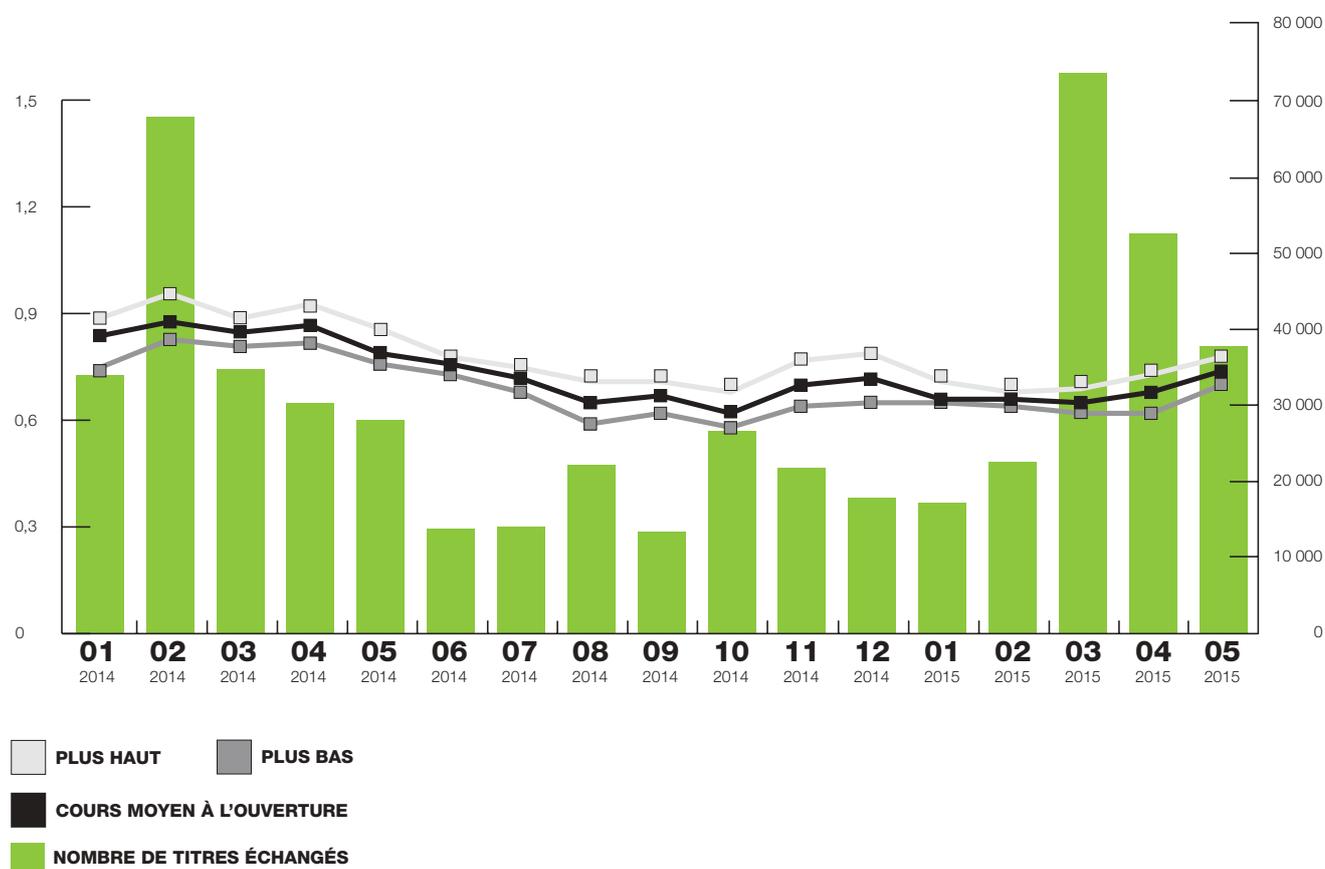
Il n'existe aucune convention ou pacte d'actionnaires en vigueur entre les principaux actionnaires.

NANTISSEMENT DES ACTIONS

Il n'existe aucun nantissement sur les actions Micropole.

INFORMATIONS BOURSIÈRES

La société Micropole est cotée sur Eurolist au compartiment C de la bourse de Paris depuis le 20 septembre 2000 (Code ISIN : FR0000077570).





**RAPPORT
FINANCIER**

2014

TABLE DES MATIÈRES

3- RAPPORT FINANCIER 2014	25
1- RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2015	27
2- RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	37
3- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	40
4- COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2014	41
5- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	44
6- COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2014	61
7- ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	63
8- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2014	71
9- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	72
4- TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	75
5- INFORMATIONS SPÉCIFIQUES	79
6- TABLE DE CONCORDANCE	84

Rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 30 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale à caractère mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires de notre Société à l'effet :

- d'une part, de vous présenter :
 - les comptes consolidés au 31 décembre 2014,
 - les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2014 et vous exposer la situation de la Société à cette date, son activité durant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et ses perspectives d'avenir,
- et d'autre part, pour soumettre, à votre approbation, les comptes sociaux de cet exercice, les comptes consolidés dudit exercice, l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes, ainsi que les résolutions à l'ordre du jour.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1.1. Comptes consolidés

1.1.1 Le Groupe MICROPOLE

En millions d'euros	S1 2014	S2 2014	2014	2013
Chiffre d'affaires	45,9	45,9	91,8	98,6
Résultat opérationnel courant	0,7	1,3	2,0	3,8
En % du chiffre d'affaires	1,5%	2,8%	2,2%	3,9%
Autres produits et charges opérationnels	0,2	(0,3)	(0,1)	0,5
Résultat opérationnel	0,9	1,0	1,9	4,3
Résultat net des activités poursuivies	0,2	0,2	0,4	2,9
Résultat des activités abandonnées	(8,3)	(1,5)	(9,8)	(1,7)
Résultat de l'exercice	(8,1)	(1,3)	(9,4)	1,2

MICROPOLE, groupe international en conseil et technologies numériques, a réalisé lors de son exercice 2014, à périmètre et taux de change constants, un chiffre d'affaires de 91,8 millions d'euros, contre 98,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 2 millions d'euros contre 3,8 millions d'euros en 2013. L'amélioration graduelle des principaux indicateurs opérationnels sur le second semestre 2014 a permis de doubler le résultat opérationnel courant par rapport au premier semestre (1,3 m€ sur S2 vs 0,7 m€ sur S1). Elle s'est appuyée sur la commercialisation des nouvelles offres et les diverses actions d'amélioration de la rentabilité entreprises dès le deuxième trimestre 2014.

Le résultat opérationnel s'établit à 1,9 million d'euros contre 4,3 millions d'euros en 2013. Le résultat net des activités poursuivies est de 0,4 million d'euros contre 2,9 millions d'euros en 2013.

Le résultat net intégrant les activités abandonnées affiche quant à lui une perte de 9,4 millions d'euros. Il intègre un amortissement exceptionnel de la valeur comptable des goodwill par rapport à la valeur estimée de la cession de 4,3 millions d'euros, cet ajustement étant sans effet sur la trésorerie du groupe.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie s'élève à 8,3 millions d'euros avec un endettement financier net à

15,1 millions d'euros pour des capitaux propres de 50,4 millions d'euros.

Face aux évolutions importantes du marché, Micropole a décidé à la fin de l'exercice 2013 de faire évoluer en profondeur sa stratégie. Les axes fondamentaux sont la focalisation sur les prestations à forte valeur ajoutée, sur les offres innovantes autour du Digital et de la Data, ainsi que l'international. Déployé en 2014, ce repositionnement a été accompagné d'une accélération des investissements sur certaines offres (notamment sur l'Agence Digitale intégrée Wide), de réorganisations opérationnelles, d'arbitrages sur d'autres activités, ainsi que de la cession de l'ERP. A l'heure actuelle, ce travail est quasiment achevé dans l'ensemble des zones d'implantation du groupe.

Dans un contexte de transformation interne important et un environnement économique global dégradé en Europe depuis 2 ans, l'évolution des activités du groupe sur ses différents marchés a été la suivante :

- En France, les activités de Conseil, de Pilotage de la Performance Financière et de Big Data ont enregistré de belles progressions. La Transformation Digitale, en plein essor, est montée en puissance au cours de l'année, avec une accélération marquée sur S2 (conseil stratégique, relation client et connaissance client). Toujours très dynamiques, les agences en régions ont poursuivi leur croissance significative sur l'ensemble de 2014. Pour des raisons de choix

stratégiques, les activités de vente de licences et de sous-traitance ont quant à elles marqué un net recul.

- L'activité en Suisse, impactée par la cession de la partie ERP ainsi que par la transformation des offres et des équipes, a tout de même enregistré dès le second semestre une progression de ses prestations autour de la Transformation Digitale et du Pilotage de la Performance.
- La zone Benelux, dont les activités ont été recentrées autour du Pilotage de la Performance, a connu une très forte croissance sur l'ensemble de 2014 (+ 30%

1.1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

2014 a été une année de transformation pour le Groupe MICROPOLE qui a mené une réflexion approfondie sur son positionnement stratégique, MICROPOLE a choisi de recentrer ses prestations sur des expertises métiers et technologiques porteuses à savoir :

- La Transformation Digitale - accompagner les entreprises dans leurs stratégies digitales et l'innovation autour des nouveaux usages,
- Le Pilotage de la Performance - aider les directions générales et directions métiers à définir et optimiser leurs indicateurs stratégiques ou opérationnels,
- La Data Governance - accompagner les entreprises dans la gestion et la valorisation de leurs données et informations,

Finalisé début 2014 et mis en œuvre en début d'exercice, ce réalignement permet de gagner à la fois en pertinence et en performance. Il conforte également l'adéquation des offres de MICROPOLE avec les

du CA versus 2013). En synergie avec les équipes françaises, de nouvelles offres ont été mises en place (Connaissance Client), ainsi que des solutions packagées (Big Data).

- Enfin, les agences en Chine (Pékin, Shanghai et Hong-Kong) ont poursuivi leur progression et confirment leurs bonnes perspectives de croissance. L'activité n'a cependant pas encore atteint une taille significative pour impacter de façon notable les indicateurs du groupe.

attentes des directions métiers, dont l'importance, en tant que donneurs d'ordres, se renforce au sein des entreprises.

Ainsi regroupées, les expertises de MICROPOLE offrent, l'avantage concurrentiel de couvrir l'ensemble des besoins clients autour des thèmes clés du Digital et de la Data. Enfin, la progression constante de la part des activités de MICROPOLE à l'international permettra d'affirmer sa confiance en la pertinence de ses choix stratégiques.

En septembre 2014, le groupe a finalisé la cession de l'activité ERP en France, en Belgique et en Suisse au groupe Belge Gumption. Historiquement focalisée sur le segment « mid market » et répondant à des logiques de cycles de mise en œuvre longs, cette activité liée à la mise en œuvre des outils SAP était confrontée à un marché saturé, concurrentiel et soumis à une pression sur les prix.

1.1.3 Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice n'est à signaler.

1.1.4 Sociétés du Groupe

↳ MICROPOLE Levallois 1

La société MICROPOLE Levallois 1 anciennement MICROPOLE Paris 13) est une Société Anonyme au capital de 2 058 801 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. L'activité de MICROPOLE Levallois 1 reste centrée sur le conseil et les services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital. La société MICROPOLE Levallois 1 a donné son fonds de commerce en location-gérance à la société MICROPOLE depuis le 1^{er} avril 2009. Dans le cadre des opérations de réorganisation et de simplification du Groupe opérée au 31 décembre 2013, les droits au contrat de location-gérance ont été apportés par MICROPOLE aux sociétés bénéficiaires d'apports par voie d'avenant.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 8 258 K€ et un résultat de 1 224 K€.

↳ MICROPOLE Levallois 2

La société MICROPOLE Levallois 2 (anciennement MICROPOLE Paris 15) est une société à responsabilité limitée au capital de 3 210 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de services en

informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 9 447 K€ et un résultat négatif de 589 K€.

↳ MICROPOLE Levallois 3

La société MICROPOLE Levallois 3 (anciennement MICROPOLE Paris 16) est une société à responsabilité limitée au capital de 22 480 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 17 604 K€ et un résultat négatif de 694 K€.

↳ MICROPOLE Levallois 4

La société MICROPOLE Levallois 4 (anciennement MICROPOLE Paris 18) est une société à responsabilité limitée au capital de 187 460 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 895 K€ et un résultat négatif de 446 K€.

↳ **MICROPOLE Levallois 5**

La société MICROPOLE Levallois 5 (anciennement MICROPOLE Paris 19) est une société à responsabilité limitée au capital de 5 520 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 028 K€ et un résultat négatif de 498 K€.

↳ **MICROPOLE Levallois 6**

La société MICROPOLE Levallois 6 (anciennement MICROPOLE ERP) est une société à responsabilité limitée au capital de 12 160 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 551 K€ et un résultat de 73 K€.

↳ **MICROPOLE Atlantique**

La société MICROPOLE Atlantique est une société anonyme au capital de 53 500 € dont le siège est à Rue de la découverte, Immeuble Innopolis A, 31 610 Labège. Son activité est une activité de conseil et de services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 921 K€ et un résultat négatif de 320 K€.

↳ **MICROPOLE Nord**

La société MICROPOLE Nord est une société à responsabilité limitée au capital de 1 790 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 827 K€ et un résultat de 37 K€.

↳ **MICROPOLE Rhône-Alpes**

La société MICROPOLE Rhône-Alpes est une société à responsabilité limitée au capital de 1 210 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 9 394K€ et un résultat négatif de 163 K€.

↳ **MICROPOLE France**

La société MICROPOLE France (anciennement MICROPOLE Paris 9) est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de commissionnaire à la vente et aux

achats pour le compte des filiales française du groupe régie par les articles L.132-1 et suivants du Code de commerce. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 74 405 K€ et un résultat de 347 K€.

↳ **MICROPOLE Institut**

La société MICROPOLE Institut est une Société Anonyme, au capital de 205 920 €, dont le siège est à PARIS 9^{ème}, 124/126, rue de Provence. Elle est spécialisée dans la conception et la mise en œuvre de solutions e-learning (Learning Management System et contenus pédagogiques) pour une clientèle de grands comptes. Elle propose également des prestations de formation sur les technologies liées aux systèmes d'informations (Business Intelligence, e-business, gouvernance...) ainsi qu'en Management et développement personnel. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 421 K€ et un résultat négatif de 496 K€.

↳ **Isartis**

La société ISARTIS est une société par action simplifiée, au capital de 100 400 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. ISARTIS est un cabinet de conseil en système d'information spécialisé sur les logiciels de l'éditeur SAP. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 582 K€ et un résultat négatif de 2 182 K€.

↳ **MICROPOLE Méditerranée**

La société MICROPOLE Méditerranée est une société à responsabilité limitée au capital de 1 120 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 904 K€ et un résultat de 72 K€.

↳ **Agence Wide**

La société Agence Wide est une société par action simplifiée au capital de 30 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est celle d'une agence de communication en marketing digitale.

Son dernier exercice social clos le 30 juin 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 230 K€ et un résultat négatif de 53 K€.

↳ **MICROPOLE Belgium**

La société MICROPOLE Belgium (anciennement Oasis Consultant) est une société anonyme de droit belge au capital de 75 000 € dont le siège est à Zaventem (Belgique). Son activité est celle d'un cabinet de conseil spécialisé dans la mise en place de solutions ERP de SAP.

Son dernier exercice social clos le 31 mars 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 191 K€ et un résultat négatif de 879 K€.

↘ Oasis Consultants Luxembourg

La société Oasis Consultant Luxembourg est une société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 31 000 € dont le siège est à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg). Son activité est celle d'un cabinet de conseil spécialisé dans la mise en place de solutions ERP de SAP.

Son dernier exercice social clos le 31 mars 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 431 K€ et un résultat de 247 K€.

↘ Velixis

La société Velixis est une société anonyme de droit belge au capital de 61 500 € dont le siège est à Zaventem (Belgique). Son dernier exercice clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 511 K€ et un résultat de 385 K€. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son activité est celle d'un cabinet de conseil spécialiste des solutions et services en Business Intelligence et Performance Management avec une expertise dans les domaines de la finance, des ventes et du marketing.

↘ MICROPOLE Suisse

La société MICROPOLE Suisse est une Société de droit Suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est à Morges, 2 rue Saint Louis. La société MICROPOLE Suisse permet de promouvoir à l'étranger le secteur de la « Business Intelligence ». Elle est implantée à Morges. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital. La société MICROPOLE Suisse détient par ailleurs 100% du capital de la société Cross System Suisse.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un résultat négatif de 231 K€.

↘ Cross Systems Suisse

La société Cross Système Suisse est une société de droit suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est au 48 route des Acacias à Genève.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 14 770 K€ et un résultat négatif de 291 K€.

1.2 Comptes sociaux - Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes et sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 20,4 millions d'euros contre 19,1 millions d'euros en 2013. Le résultat d'exploitation positif ressort ainsi à 0,6 millions d'euros contre 0,5 en 2013. Le résultat financier est négatif de 5,7 millions d'euros contre un profit de 2,1 en 2013. Le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 5,4 millions d'euros contre un bénéfice de 2,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

↘ Beryl

La société Beryl est une société de droit suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est situé 8 rue du Conseil Général 1208 Genève (Suisse). Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 283 K€ et un résultat de 3 K€.

Son activité est celle d'une société de conseil en stratégie, organisation de l'entreprise et de ses systèmes d'information, ainsi que de la gestion des risques opérationnels, des contrôles et de la sécurité.

↘ Teratec Consulting SA

La société Teratec est une société de droit Suisse au capital de 100.000 CHF dont le siège est situé 2 avenue de la Gare, à Genève.

↘ Easteq China Limited

La société Easteq China Limited est une société de droit Hongkongais au capital de 10.000 HKD dont le siège est situé 183 Queen's Road Central à Honk Kong. Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 445 K€ et un résultat négatif de 179 K€. Elle détient par ailleurs 100% du capital de la société MICROPOLE China

Son activité est celle d'une société de conseil, ingénierie, et services en informatique.

↘ MICROPOLE China

La société MICROPOLE China est une société de droit Chinois au capital de 10.000 HKD dont le siège est situé 1107, West Guangfu Road, à Shanghai. Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 864 K€ et un résultat de 9 K€.

↘ MICROPOLE USA, Inc

La société MICROPOLE USA Inc est une société de droit Américain au capital social émis de 50.000 USD dont le siège se situe 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, USA.

Cette société a été créée le 24 octobre 2014 et n'a eu aucune activité au cours de l'exercice écoulé. Son premier exercice social sera clos le 31 décembre 2015.

Son activité est celle d'une société de conseil, ingénierie, et services informatiques.

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres présentent un solde de 46,8 millions d'euros. Le total des dettes de la Société s'élève à la clôture de l'exercice à 59,4 millions d'euros. La trésorerie à l'actif s'établit à 4,5 millions d'euros.

Les pertes fiscales reportables de la Société ne permettent pas de versement au titre de la participation en 2014.

Nous vous précisons que les charges visées au titre des articles 39-4 et 223-quarter du code général des impôts pour l'exercice écoulé s'établissent à 220 893,90 € (dont 58 739 € pour l'organique, 107 806,19,€ au titre des amortissements excédentaires de véhicules, et 48 975 € pour la TVTS).

1.3 Affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit une perte de 5 369 500, 87 €, au compte report à nouveau qui s'élève désormais à - 573 360, 71 €.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2011	Néant	Néant
Exercice 2012	Néant	Néant
Exercice 2013	Néant	Néant

Par ailleurs, nous joignons au présent rapport le tableau visé par le règlement 255-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société

au cours de chacun des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau visé par les dispositions des articles L. 233-6 et L. 233-15 du Code de commerce.

1.4 Activité en matière de recherche et développement

MICROPOLE et ses filiales consacrent une part significative de leurs activités à la recherche et développement (R&D). MICROPOLE a reçu de BPI France la qualification d'entreprise à caractère innovante vis à vis des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) le 12 décembre 2003. Cette qualification a été renouvelée en décembre 2006, en

février 2010 et décembre 2013. En 2014, MICROPOLE a axé ses activités autour du développement de projets innovants en matière d'architecture décisionnelle, de Big Data, ou encore de systèmes de gestion multicanaux en particulier pour les besoins de campagnes marketing.

1.5 Prise de participation

Le groupe a créé en octobre 2014 la société MICROPOLE USA, Inc. dont le siège se situe dans l'état du Delaware aux USA. MICROPOLE USA, Inc permettra notamment de développer les offres Data et Digitale du groupe auprès d'acteurs locaux en s'appuyant sur nos partenariats éditeurs, de créer un

axe de développement supplémentaire et de renforcer la présence du groupe à l'international.

MICROPOLE Suisse a souscrit en date du 21 mai 2014 à 100% du capital de la société TERATEC, société de droit Suisse, en vue du développement de son offre de transformation digitale sur le territoire Suisse.

1.6 Conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité de la société

Eu égard à la nature des métiers de la société, à son organisation et à sa taille intermédiaire, les informations relatives aux conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité de la société ne sont pas jugées pertinentes. Des actions ciblées et ponctuelles sont néanmoins menées au sein de la société pour prendre en considération les objectifs

de cette réglementation, notamment en favorisant le recyclage par la mise en place de points de collecte de tri, en encourageant les déplacements « verts », en favorisant la dématérialisation, en s'investissant dans l'intégration et l'accompagnement de ses collaborateurs, en favorisant l'emploi des jeunes et des seniors.

1.7 Tableau des cinq derniers exercices

	2014	2013	2012	2011	2010
Capital social en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	1 297 970	1 297 970	1 297 895	1 297 895	1 410 756
Nombre des actions					
- ordinaires existantes	25 959 400	25 959 400	25 957 905	25 957 905	28 215 115
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	20 375 174	19 141 995	101 323 549	100 888 415	86 715 796
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	721 816	2 844 201	720 970	1 334 599	910 508
Impôts sur les bénéfices	88 036	- 300 977	-74 358	- 182 542	-586 632
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 5 369 501	2 266 400	795 328	983 010	845 864
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					

Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,02	0,12	0,03	0,06	0,05
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	-0,21	0,09	0,03	0,06	0,03
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	70	63	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 489 665	3 595 100	531 448	543 722	423 700
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres.)	1 955 774	1 943 257	494 908	567 776	588 797

1.8 Répartition du capital social au 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations retenues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31 décembre 2014 plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Les personnes morales ou physiques suivantes détiennent plus du vingtième du capital social et plus des trois vingtième des droits de vote :

■ Monsieur Thierry LETOFFE

Les personnes morales ou physiques suivantes détiennent plus du dixième du capital social et plus des trois vingtième des droits de vote :

■ Monsieur Christian POYAU

Les personnes physiques ou morales suivantes détiennent plus du dixième du capital social et plus du vingtième des droits de vote :

■ NEXTSTAGE (agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion)

1.9 Rémunération des mandataires sociaux

MICROPOLE rémunère deux mandataires sociaux au titre de leurs mandats. Il est rappelé que les filiales du Groupe ne versent aucune rémunération à

ces mêmes mandataires. Ils ont perçu une rémunération brute avant impôts au cours des deux derniers exercices se décomposant comme suit :

Christian POYAU Président Directeur Général	2014 (en milliers d'euros)		2013 (en milliers d'euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240	240	240	240
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25	0	25	25
Avantage en nature	21	21	26	26
TOTAL	286	261	291	291

Thierry LETOFFE Directeur Général Délégué	2014 (en milliers d'euros)		2013 (en milliers d'euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240	240	240	240
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25	0	25	25
Avantage en nature	24	24	28	28
TOTAL	289	264	293	293

Les deux fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent

pas d'option de souscription d'actions, ni d'action de performance. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

1.10 Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur le titre MICROPOLE

Les mandataires sociaux n'ont réalisé aucune opération sur le titre MICROPOLE au cours de l'exercice écoulé.

■ Par courrier reçu le 22 janvier 2014, la société par actions simplifiée NEXTSTAGE, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le seuil de 10% des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir, pour le compte desdits FCPI, 3 255 396 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 12,54 % du capital et 10,09 % des droits de vote.

1.11 Franchissements de seuils déclarés

Les franchissements de seuils déclarés en 2014 ont été les suivants :

- Par courrier reçu le 25 février 2014, la société par actions simplifiée NextStage, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 février 2014, le seuil de 10% des droits de vote de société Micropole et détenir, pour le compte desdits FCPI, 3.213.396 actions représentant autant de droits de vote, soit 12,38% du capital et 9,96% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Micropole sur le marché.
- Par courrier reçu le 9 octobre 2014, la société par actions simplifiée NEXTSTAGE, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse le 7 octobre 2014, le seuil de 10% des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir, pour le compte desdits FCPI, 3 269 534 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 12,59 % du capital et 10,18 % des droits de vote. Cette déclaration a également fait l'objet d'une déclaration d'intention.
- Par courrier reçu le 8 décembre 2014, la société par actions simplifiée NEXTSTAGE, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse le 4 décembre 2014, le seuil de 10% des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir, pour le compte desdits FCPI, 3 930 695 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 15,14 % du capital et 12,24 % des droits de vote. Cette déclaration a également fait l'objet d'une déclaration d'intention.

Les franchissements de seuils déclarés depuis la clôture de l'exercice ont été les suivants :

- Par courrier reçu le 2 mars 2015, la société par actions simplifiée Innovation Capital, agissant pour le compte des FCPI Science et Innovation et CA Innovation 4 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi de concert à la baisse le 10 février 2015 le seuil statutaire de 7,5 % et le seuil légal de 5 % de détention de capital et avoir franchi de concert à la baisse le 10 février 2015 le seuil légal de 5 % de détention de capital et détenir pour les compte desdits FCPI 950.966 actions représentant autant de droits de vote, soit 3,66 % du capital et 2,95 % des droits de vote. Par courrier reçu le 5 mars 2013, la société par actions simplifiée Innovation Capital, agissant pour le compte du FCPI CA Innovation 4 a déclaré avoir franchi à la baisse le 2 mars 2015 le seuil statutaire de 2,5 % des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir pour le compte dudit FCPI, 786 775 actions MICROPOLE représentant autant de droit de vote, soit 3,03 % du capital et 2,44 % des droits vote.
- Par courrier reçu le 16 mars 2015, la société par actions simplifiée Innovation Capital, agissant pour le compte du FCPI CA Innovation 4 a déclaré avoir franchi à la baisse le 12 mars 2015 le seuil statutaire de 2,5 % du capital de la société MICROPOLE et détenir pour le compte dudit FCPI, 638 966 actions MICROPOLE représentant autant de droit de vote, soit 2,46 % du capital.

1.12 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Composition du conseil	Fonction principale	Date du mandat	Autres mandats de représentation en cours ou expirés au cours des 5 dernières années et fonctions exercées dans d'autres sociétés	Date du mandat
Christian POYAU	Président Directeur Général de • MICROPOLE SA • MICROPOLE Levallois 1 • MICROPOLE USA, Inc	2009-2014 2009-2014 2014	Administrateur de : • MICROPOLE Institut SA • MICROPOLE Atlantique • OSEO • Budget Telecom	2010-2016 2005 2008
Thierry LETOFFE	Administrateur et Directeur Général Délégué de : • MICROPOLE SA	2009-2014	Président Directeur Général de • MICROPOLE Atlantique Administrateur et Directeur Général Délégué de : • MICROPOLE Institut SA Administrateur de : • MICROPOLE Levallois 1	2010-2016 2010-2016 2009-2014
Christine LEONARD épouse POYAU	Administrateur de • MICROPOLE SA Président de • Turquoise Conseil SASU	2009-2014 2011	Administrateur de : • MICROPOLE Institut SA • MICROPOLE Atlantique • MICROPOLE Levallois 1	2010-2016 2007-2012 2009-2014
Sylvie PASTOL épouse LETOFFE	Administrateur de • MICROPOLE SA	2009-2014	Administrateur de : • MICROPOLE Institut SA • MICROPOLE Levallois 1	2010-2016 2009-2014
Antoine ANTOUN	Administrateur indépendant	2013-2018	Administrateur de : • MICROPOLE SA	2013-2018

Monsieur Christian POYAU cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration de la Société.

A la connaissance de la société et au cours des 5 dernières années, aucun membre du conseil d'administration de la société :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités administratives ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou

de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et à la date du présent document :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes de direction de la société à l'égard de cette dernière et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;

1.13 Options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le

- Il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration a été nommé en cette qualité ;

- Les règles concernant les restrictions ou interventions des organes de direction ou d'administration portant sur des opérations sur les titres de la société sont celles prévues par la Loi.

biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'assemblée générale.

1.14 Conventions visées à l'article L. 225-38 Code de commerce

Le Conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Nous vous demandons également d'approuver chacune des conventions visées à l'article L.225-38 du

Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration, étant précisé qu'au cours de l'exercice écoulé aucune nouvelle convention n'a été conclue.

Les Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

1.15 Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais

légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

1.16 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce nous indiquons qu'aucun salarié des sociétés du Groupe ne détient

d'actions qui font l'objet d'une gestion collective à travers un PEE (Plan Epargne d'Entreprise) ou PPESV (Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire).

1.17 Evénements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Dans le cadre de l'émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) pour un montant total de 8 millions d'euros à laquelle la société a procédé le 20 novembre 2009 et dans l'éventualité où les actions de la société feraient l'objet d'une offre publique (achat, d'échange, mixte...) par un tiers, les BSAAR pourront être exercés par leurs titulaires à tout moment à compter du premier jour au cours duquel les actions de la Société peuvent être

apportées à l'offre (date d'ouverture de l'offre) jusqu'à leurs échéances.

Dans le cadre du refinancement bancaire syndiqué signé en 2014, il est stipulé au contrat de prêt que dans l'éventualité où les fondateurs viendraient à détenir directement et/ou indirectement un pourcentage de détention en capital et en droit de vote inférieur à leur niveau de détention actuel, les banques pourront exiger de la société de leur rembourser par anticipation l'intégralité du prêt.

1.18 Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

L'année 2015 s'ouvre sur des perspectives positives confortées par les indicateurs du Syntec Numérique qui annonce une croissance attendue pour le secteur du Conseil et des Services de 1,7% sur 2015.

Le repositionnement du groupe opéré en 2014 autour d'offres complémentaires en ligne avec les attentes des directions Métiers permettra au groupe de gagner à la fois en pertinence et en performance en 2015. Au premier trimestre 2015, le groupe a ainsi réalisé une croissance solide du chiffre d'affaires de 4,8 %, principalement due à l'amélioration significative

des indicateurs opérationnels. Cette tendance positive, déjà amorcée sur le dernier trimestre 2014, vient conforter la cohérence de la stratégie déployée.

En pointe des tendances du marché, ces nouvelles expertises (Transformation Digitale, Pilotage de la Performance et Gouvernance des Données), couvrent aujourd'hui l'ensemble des besoins clients autour des problématiques du Digital et de la Data et constituent les piliers de la croissance future du groupe, favorisant ainsi la bonne dynamique du groupe pour 2015.

1.19 Analyse des risques

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs

que ceux présentés à la note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.20 Délégations d'augmentation de capital votée en assemblée générale

L'Assemblée Générale à caractère mixte a autorisé le Conseil d'administration

à procéder à diverses augmentations de capital de la Société :

Nature de l'opération	Montant	Date d'autorisation par l'A.G. du	Date d'expiration	Montant de la délégation utilisée au 31/ 12/ 2014
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	1 000 000 €	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans le cadre d'une offre au public.	1 000 000 €	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans le cadre d'un placement privé.	1 000 000 €	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans les conditions prévues par les articles L.225-135-1 et R.225-18 du Code de commerce.	15% de l'émission initiale	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée
Emission d'actions réservées aux salariés (PEE/PPESV) prévue par les articles L.225-129-6 al 1 du Code de commerce et L.3332-1 et suivants du Code travail.	5% du nombre total des actions	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel	3,85 % du capital	21/12/2012	21/02/2017	non utilisée

(1) Ces autorisations ne peuvent être supérieures à un montant nominal total de 1 000 000 €.

Abréviations : DPS= droit préférentiel de souscription

PEE= plan d'épargne entreprise

PPESV= plan partenarial d'épargne salariale volontaire

(2) pour un actionnaire détenant 1% du capital avant opération.

Il n'existe, à ce jour aucune autre autorisation d'émission de capital. Les autorisations qui ne sont plus en vigueur à ce jour ou qui seront échues en cours

d'exercice font l'objet de proposition de résolutions à la présente Assemblée.

1.21 Utilisation par le Conseil d'administration des délégations données par l'assemblée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Lors de sa séance du 26 juin 2014, le Conseil a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 9^{ème} résolution votée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société du 26 juin 2014 afin de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Au cours de ce programme, aucun titre n'a été racheté, hormis dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, le Conseil n'a fait usage d'aucune autre des délégations qui lui ont été consenties. La société n'a procédé à aucun ajustement du nombre d'actions que des titres émis permettraient d'obtenir s'ils avaient été émis à un prix supérieur au cours de bourse.

1.22 Actions auto détenues

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'administration à procéder au rachat d'actions de la Société. Ce programme, mis en œuvre par décision du Conseil du 26 juin 2014, n'a pas donné lieu

à des rachats d'actions propres, hormis dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, la société détenait :

- 107.218 actions, au titre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire de service d'investissement.
- et, dans le cadre du programme de rachat d'actions, un total de 1 289 028 actions, soit 5,0% du capital social

de la Société, dont 210.811 actions acquises en 2013 au prix moyen de 0,93 €.

- Au 31 décembre 2014, les 1 289 028 actions auto détenues ont été affectées à la couverture de valeurs mobilières.

1.23 Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article 441-6-1 du Code de commerce, au 31 décembre 2014 le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose sur les deux dernières années par date d'échéance de la manière suivante :

En %	2014	2013
Echues inférieures à 60 jours	76%	89%
Echues supérieures à 60 jours	24%	11%
Total	100%	100%

1.24 Présentation du projet de texte des résolutions

Nous envisageons de soumettre à votre approbation le projet de texte des résolutions suivant :

Dans la première, nous vous demanderons d'approuver les comptes sociaux et le bilan de l'exercice écoulé et de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion durant cet exercice. Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître une perte de 5.370 milliers d'euros, nous vous proposerons dans une troisième résolution de l'affecter en totalité au compte report à nouveau ;

Dans une deuxième résolution, nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice écoulé qui se soldent par une perte de 9.370 milliers d'euros ;

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, vous aurez ensuite dans une quatrième résolution à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce ;

Nous vous demanderons dans une cinquième résolution de prendre acte des informations mentionnées dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société approuvées par le Conseil d'administration ainsi que celles du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la partie du rapport du président consacrée aux procédures de contrôle interne et de gestion de risques afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Le rapport du Président est joint au présent rapport. Nous vous rappelons que conformément à la loi, le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices se trouve inclus au présent rapport.

Dans les sixième, septième, huitième et neuvième résolutions, nous vous proposerons de renouveler les mandats des administrateurs arrivés à terme à l'issue de cette Assemblée.

Dans la dixième résolution, nous vous demanderons de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Dans les onzième et douzième résolutions, nous vous proposons le renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Dans la treizième résolution, nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser pour une période de dix-huit mois votre Conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, un maximum de 10% du nombre d'actions composant le capital social d'une valeur nominale de € 0,05. Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2013.

Dans une quatorzième résolution, nous vous demanderons d'autoriser (sous la condition suspensive de l'adoption de la treizième résolution) le Conseil à réduire le capital social par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée et mettra fin à la précédente autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale mixte du 26 juin 2014.

Dans l'avant dernière résolution, nous vous demanderons, conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce modifié par l'article 4 du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014, de ramener de trois à deux jours ouvrés le délai d'inscription en compte des actionnaires pour la participation aux assemblées générales de la société MICROPOLE et de nous autoriser en conséquence à modifier l'article 23 de nos statuts.

Dans la dernière résolution, nous vous proposerons de donner les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

1.25 Contrôle des Commissaires aux comptes

Nous allons vous donner lecture :

- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- de leur rapport sur les comptes consolidés.
- du rapport spécial sur les conventions réglementées ;

↘ Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes

- de leur rapport sur le rapport du président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

sociaux et les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun des administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

Rapport du Président du Conseil sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, il vous est présenté un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre société. La Société se réfère désormais au Code de gouvernement Middlenext pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 modifié le 17 décembre 2013 et disponible sur le site internet www.middlenext.com.

2.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Présentation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société MICROPOLE doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus conformément aux statuts. Actuellement, il est composé de cinq administrateurs.

- Christian Poyau, Président Directeur Général
- Thierry Létoffé, administrateur et Directeur Général Délégué
- Christine Léonard épouse Poyau, administrateur
- Sylvie Pastol épouse Létoffé, administrateur
- Antoine Antoun, administrateur indépendant

Selon le code de gouvernement Middlenext pour les valeurs moyennes et petites auquel la Société se réfère, l'indépendance d'un membre du Conseil se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

En application du principe de la représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, la composition actuelle du Conseil comporte au moins 40% de femmes.

Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Information des administrateurs

Préalablement à chaque réunion, la Société fournit aux membres du Conseil des informations qualitatives et quantitatives sur l'activité. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que nécessaire et notamment pour arrêter les comptes, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisition, cession, abandons de créance...) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil. Au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Les principaux travaux du Conseil ont porté notamment sur :

- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés au 31 décembre 2014;
- l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2014 ;
- la convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014;
- la mise en œuvre du programme de rachat d'actions et l'arrêté du capital.

Le taux de présence des administrateurs aux réunions du Conseil au cours de l'exercice écoulé était de 100%.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les administrateurs avant signature.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Code Middlenext recommande que chaque année, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux.

A ce jour, aucune procédure d'auto-évaluation du fonctionnement n'est mise en place par le Conseil. Compte tenu de la taille de la Société, le mode de

fonctionnement du Conseil d'administration est jugé approprié de sorte qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un système d'évaluation de ses travaux ou des travaux du comité des rémunérations.

Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration

La fonction de Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué, à ce titre, assiste le Directeur Général dans ses fonctions de Directeur Général de la Société, et dispose à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

2.2 Le comité d'audit

Depuis juin 2010, le Conseil d'administration, réunis en formation plénière, exerce la fonction de comité d'audit, conformément à l'article 823-20 al. 4 du Code de commerce.

2.3 Participation des actionnaires aux Assemblées générales

La participation des actionnaires aux Assemblées Générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par les statuts de la Société notamment les articles du titre V.

2.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments tels que visés à l'article L.225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos.

2.5 Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

Depuis 2011, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middelnext pour les valeurs moyennes et petites, étant précisé que les recommandations n° 1, 3, 4, 5, 6 et 15 sont écartées pour les raisons suivantes :

- Les recommandations : n°1 (relative au cumul contrat de travail et mandat social), n°3 (relative aux indemnités de départ), n°4 (relative aux régimes de retraites supplémentaires) et n°5 (relative aux stocks options et attributions gratuites d'actions) ne sont pas applicables à la Société puisque les mandataires sociaux n'en bénéficient pas.

- Les recommandations n°6 (relative à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil), et n°15 (relative à l'évaluation des travaux du Conseil) ne sont pas pertinentes compte tenu de la taille du Conseil.

2.6 Principes et règles arrêtées par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération dont les détails sont présentés en section 1.9 du rapport de gestion. Ils ne bénéficient ni d'un plan d'option de souscription d'actions, ni d'actions de performances, ni d'actions gratuites, ni d'un régime de retraite supplémentaire. En outre, le conseil a examiné la situation de chacun des membres et a constaté que, dans la mesure où aucun de ses membres ne peut prétendre au versement d'une rémunération ou d'une indemnité quelconque au titre de la cessation de ses fonctions de mandataire social, les dispositions des articles L.225-42-1 et L.225-90-1 du Code de commerce, ne leur étaient pas applicables.

Les principes du code de gouvernement Middelnext concernant l'encadrement des indemnités de départ, le régime des retraites supplémentaires, les règles concernant l'attribution de stocks options ou d'actions gratuites (recommandations n° 3, 4 et 5), ne trouvent pas vocation à s'appliquer à l'égard des mandataires sociaux.

2.7 Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société

Définition et objectifs des procédures de contrôle interne

Ainsi que le cadre de référence du contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008 à l'attention des valeurs moyennes et petites le définit, le contrôle interne est un dispositif élaboré par le Groupe et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- le respect des valeurs fondamentales du Groupe et des grandes orientations fixées par la Direction Générale ;
- la bonne application des instructions transmises ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ;
- et la fiabilité des informations financières.

Et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Ce dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Toutefois, il ne constitue pas une assurance absolue contre tous les risques possibles, pas plus qu'il ne peut – quelle que soit sa qualité et celle des collaborateurs qui exercent ces contrôles – garantir à lui seul la parfaite réalisation des objectifs que se donnent le Groupe.

Description de l'organisation générale du contrôle interne global au niveau de la société

Environnement de contrôle de l'information comptable et financière

La société MICROPOLE consolide par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif par la détention directe de plus de 50% des droits de vote et du capital.

Les comptes sociaux et consolidés de MICROPOLE sont élaborés par le service de la Direction Financière. Ce service a pour objectif de fournir une image fidèle des comptes de la société, d'améliorer constamment la qualité de l'information produite, et d'en réduire les délais de production. Il dispose d'interlocuteurs dédiés dans les différentes filiales du Groupe.

Ces différents acteurs du traitement de l'information financière et comptable, se reportent hiérarchiquement aux directions opérationnelles et générales des filiales du Groupe.

Les Commissaires aux Comptes effectuent une revue des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sur lesquelles ils peuvent émettre des observations. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales françaises ou étrangères nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

Les acteurs

Monsieur Christian Poyau, Président Directeur Général de la société MICROPOLE est responsable de la mise en place du contrôle interne au sein du Groupe, des moyens mis en œuvre et de son suivi.

Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration des procédures, et doit veiller à leur application.

La Direction Financière, placée sous l'autorité de Monsieur Philippe Mayca, est en charge de la fiabilité de l'information financière. Elle doit s'assurer que les procédures de collecte et de contrôle de l'information sont satisfaisantes, et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la fiabilité des informations qu'elle communique.

Le Contrôle de gestion est en charge de la rédaction des procédures et du contrôle de leur application, sous la responsabilité de la Direction Générale.

Les directions commerciales sont également impliquées dans la mise en œuvre du contrôle interne, à leur niveau de responsabilité.

Enfin, la Société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

Informations sur les procédures relatives à l'information financière et comptable

Le reporting de gestion du Groupe s'appuie sur une chaîne informatique qui a été développée en interne et est sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe. Les fonctionnalités principales couvertes d'un point de vue gestion sont :

- Saisie du prévisionnel commercial, saisie des commandes,
- Suivi de la production (régie/forfait/formation),
- Achat/revente de licence et matériel, facturation,

- Alimentation de la comptabilité,
- Reporting de gestion (Prévisionnel, Produit, Facturé, Marge).

Les informations sont directement saisies :

- par l'équipe commerciale pour le prévisionnel,
- par les collaborateurs eux-mêmes pour la gestion des temps passés sur les projets (régies ou forfaits),
- par les chefs de projet pour les "Reste à Faire" sur les forfaits (une fois par mois),
- par l'Administration des ventes pour les commandes et les factures.

Toutes les saisies faites sont validées au fur et à mesure par les responsables opérationnels.

La facturation en régie est émise sur la base des rapports d'activité des collaborateurs, la facturation au forfait s'appuyant sur les procès-verbaux de validation de nos clients et la validation du Chef de projet ainsi que sur les échéances contractuelles. Le Contrôle de Gestion effectue une vérification du chiffre d'affaires enregistré avec le service Comptabilité. Le contrôle de gestion vérifie également avec les responsables opérationnels la situation des "en-cours". A la fin de chaque mois, une procédure de clôture est mise en œuvre après validation des Directions Opérationnelles et du Contrôle de Gestion. Cette procédure empêche toute modification sur les chiffres du mois. Suite à cette clôture, un tableau de bord général est diffusé à la Direction Générale et à chaque Direction Opérationnelle (pour la partie qui la concerne). Ces derniers ont également accès à un ensemble d'informations de gestion sur les projets.

Procédures relatives à la diffusion de l'information financière et comptable

Le Groupe MICROPOLE a centralisé au niveau de la maison-mère l'élaboration et la diffusion de son information financière à destination des actionnaires et des analystes financiers, afin d'exercer un contrôle rigoureux et de garantir la confidentialité. Le service en charge de la communication financière élabore des projets de communiqués à partir des états financiers validés par la Direction Générale.

Analyse des risques

Les risques majeurs auxquels la Société est confrontée sont détaillés au chapitre « 1.18 Analyse des risques » du Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Levallois-Perret, le 9 juin 2015

Christian POYAU

En sa qualité de Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MICROPOLE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

II. Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton
International

Olivier

BOCHET

Deloitte & Associés

Thierry

BILLAC

Comptes consolidés de l'exercice 2014

Compte de résultats consolidés

En milliers d'euros	Notes	2014	2013 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	91 833	98 625
Autres produits de l'activité		-	
Achats et sous-traitance		-10 455	-14 104
Charges de personnel	3.2	-66 103	-66 070
Charges externes		-10 306	-11 212
Impôts et taxes		-1 576	-1 524
Dotations aux amortissements		-1 228	-997
Dotations nettes aux provisions		-147	-876
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		2 018	3 843
En % du chiffre d'affaires		2,2%	3,9%
Autres produits et charges opérationnels	3.3	-131	458
RESULTAT OPERATIONNEL		1 887	4 301
En % du chiffre d'affaires		2,1%	4,4%
Coût de l'endettement financier net	3.4	-470	-336
Autres produits et charges financiers	3.4	54	-61
Charges d'impôt	3.5	-1 062	-1 049
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES		409	2 855
Résultat des activités abandonnées	2.3	- 9 779	- 1 657
RESULTAT DE L'EXERCICE		-9 370	1 198
Dont :			
Part attribuable aux minoritaires		-	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		-9 370	1 198
Résultat par action	3.6	-0,36	0,05
Résultat dilué par action	3.6	-0,31	0,04

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions relatives aux activités abandonnées, le compte de résultat 2013 a été retraité de façon à présenter une information comparative sur les deux périodes (voir note 2.3).

Etat global des gains et pertes consolidés

En milliers d'euros	2014	2013
Résultat de l'exercice	-9 370	1 198
Gains/pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables en résultat		
- Ecart actuariels sur provision retraite	-236	756
- Effets d'impôts	-	-
Gains/pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables en résultat		
- Différences de conversion	94	-107
- Effets d'impôts	-	-
Total des gains et pertes de l'exercice	-9 512	1 847
Dont :		
Part attribuable aux minoritaires	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société	-9 512	1 847

Situation financière consolidée

En milliers d'euros	Notes	2014	2013 ⁽¹⁾
ACTIF			
Total actif non courant		57 352	61 107
Ecarts d'acquisition	4.1	50 089	53 056
Autres immobilisations incorporelles	4.2	1 680	2 153
Immobilisations corporelles	4.3	1 337	1 813
Actifs financiers non courants		1 839	1 675
Actifs d'impôt différé	4.4	2 407	2 410
Total actif courant		66 856	65 564
Stocks		-	-
Clients et autres débiteurs	4.5	54 369	56 644
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	4.8	8 319	6 266
Actifs destinés à être cédés		4 168	2 744
TOTAL ACTIF		124 208	126 761
PASSIF			
	Notes	2014	2013 ⁽¹⁾
Capitaux propres	4.6	50 301	59 809
Capital		1 298	1 298
Primes et réserves		58 373	57 313
Résultat de l'exercice		-9 370	1 198
Intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		10 238	7 528
Provisions non courantes	4.7	896	556
Emprunts long terme	4.8	8 340	6 374
Autres Passifs non courants		90	598
Passifs courants		63 669	59 424
Dettes financières court terme	4.8	15 080	15 130
Fournisseurs et autres créditeurs	4.9	44 887	41 271
Provisions courantes	4.7	756	748
Passifs destinés à être cédés		3 858	2 275
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		124 208	126 761

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions de la norme IAS 8, les comptes 2013 ont été retraités afin de présenter une information comparable sur la mobilisation de la créance du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) – Voir notes 4.5 et 4.8

⁽²⁾ : Se reporter à la note des annexes 4.8 « Endettement financier »

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nb. d'actions du capital	Capital	Primes	Réserves et Résultats consolidés	Capitaux propres
Situation au 31/12/2012	25 957 905	1 298	72 582	-15 669	58 211
- Rachat d'actions propres				-253	-253
- Souscription de BSA	1 495			4	4
- Incidence 1ère application IAS 19 R				756	756
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				-107	-107
- Résultat de l'exercice				1 198	1 198
Situation au 31/12/2013	25 959 400	1 298	72 582	-14 071	59 809
- Rachat d'actions propres				4	4
- Souscription de BSA				-	-
- Incidence application IAS 19 R				-236	-236
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				94	94
- Résultat de l'exercice				-9 370	-9 370
Situation au 31/12/2014	25 959 400	1 298	72 582	-23 579	50 301
Dont :					
Part attribuable aux minoritaires		0	0	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		1 298	72 582	-23 579	50 301

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	2014	2013 ⁽¹⁾
1 - Opérations d'exploitation		
Résultat des activités poursuivies	409	2 855
Amortissements, dépréciations et provisions	1 219	1 837
- Ecart d'acquisition	-	-
- Immobilisations incorporelles	492	660
- Immobilisations corporelles	735	767
- Provisions	-8	410
Paiement en actions	-	-
Résultat sur cession d'actifs non courants	-2	4
Coût de l'endettement financier net	470	336
Charge d'impôt (yc impôts différés)	1 062	1 050
Capacité d'autofinancement	3 159	6 082
Impôts versés	-597	-893
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité ⁽²⁾	-163	-8 937
Flux net de trésorerie liée à l'activité opérationnelle	2 399	-3 748
2 – Flux d'investissement		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-287	-1 558
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	26
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-193	-181
Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	27	18
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-1 347	-850
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-	-
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-1 797	-2 545
3 - Opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	-	4
Décassements liés aux achats d'actions propres	5	-253
Encaissements liés aux nouveaux emprunts ⁽²⁾	11 357	2 580
Remboursement d'emprunts	-9 483	-2 323
Intérêts nets versés	-317	-192
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	1 562	-184
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette	36	-75
Variation globale de la trésorerie	2 199	-6 552
Flux net de trésorerie des activités abandonnées	-71	-606
Trésorerie nette au début de l'exercice	5 837	12 995
Variation de la trésorerie	2 128	-7 158
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice ⁽³⁾	7 965	5 837

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions relatives aux activités abandonnées, le compte de résultat 2013 a été retraité de façon à présenter une information comparative sur les deux périodes (voir note 2.3)

⁽²⁾ : Conformément aux dispositions de la norme IAS 8, les comptes 2013 ont été retraités afin de présenter une information comparable sur la mobilisation de la créance du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) – Voir notes 4.5 et 4.8

⁽³⁾ : Se reporter à la note des annexes « 4.8 Endettement financier ».

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe MICROPOLE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprennent la société MICROPOLE et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint, si applicable.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 avril 2015 puis les Conseils du 22 mai et 8 juin leur ont apporté des corrections non matérielles. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1. Référentiel appliqué

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.ht

Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe a décidé :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1^{er} janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres ;

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 :

- IFRS 10, Etats financiers consolidés, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 11, Partenariats, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendements IFRS 10, 12 et IAS 27 – Sociétés d'investissement ;
- IAS 27R, Etats financiers individuels, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IAS 32A, Instruments financiers : Présentation Compensation d'actifs et passifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IAS 36A, Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non-financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IAS 39A, Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'adoption de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2014.

Enfin, les états financiers du groupe au 31 décembre 2014 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations suivantes mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter d'exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2014, en particulier :

- Amélioration des normes 2010 à 2014, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- Améliorations annuelles cycle 2011-2013 ;
- IAS 19A, Contributions des salariés, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- IAS 16A et 38A, Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- IFRS 9, Instruments financiers (remplaçant IAS 39) ;
- Amendements à IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ;
- IFRS 10A et IAS28A, Ventas ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ;
- IFRIC 21, Taxes prélevées par une autorité publique.

1.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transactions et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les états financiers sont établis en application de l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés et classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou au cours de la période du changement

et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Dans le contexte actuel de difficultés à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2014 et l'appréciation des hypothèses mentionnées ci-dessus ont été réalisées par la direction de la société sur la base de la meilleure estimation possible à ce jour de l'avenir prévisible. Les estimations sont réalisées dans le cadre d'hypothèses prenant en compte les effets du plan de rationalisation de l'activité visant à améliorer la rentabilité et à relancer la croissance du chiffre d'affaires.

Conformément à IAS 8, l'ajustement consécutif à une correction d'erreur significative doit être comptabilisé de manière rétrospective comme si l'erreur ne s'était pas produite, en corrigeant la comptabilisation ainsi que les informations présentées en annexe. Les erreurs ou omissions sont considérées comme significatives si elles peuvent individuellement ou collectivement influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendraient sur la base des états financiers. Ainsi, si l'erreur a été commise et affecte une ou plusieurs périodes publiées, les montants affectés doivent être ajustés sur ces mêmes périodes (retraitement de l'information comparative). Si l'erreur a été commise sur une période antérieure aux périodes présentées, les comptes d'actifs, de passifs et de capitaux propres d'ouverture de la première période présentée doivent être corrigés. L'impact de la correction d'erreur est ainsi constaté par ajustement des réserves d'ouverture. En outre, un état de situation financière (bilan) ajusté des effets éventuels d'une correction d'erreur à l'ouverture de la première période présentée doit également être présenté. La correction d'une erreur significative d'une période antérieure est exclue du résultat de l'exercice au cours de laquelle elle est découverte. La note 4.5 et 4.8 intègre une correction d'erreur sur la déconsolidation de la créance de CICE et sa mobilisation auprès du financeur BPI opérée en 2013. En l'absence de transfert intégral des risques lié à la cession de créance CICE opérée à BPI et à la lecture de certains articles du contrat eu égard aux normes IFRS, les créances et dettes financières correspondantes pour 2013 et 2014 respectivement de 0,6 et 0,8 million d'euros ont été comptabilisées.

1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle, qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé en cas de détention de plus de 50% des droits de votes.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée pour les entités sur les activités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges de cette entité, regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, dividendes) à l'exception des pertes de valeur.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés, majorée des écarts d'acquisition.

1.4. Principes de conversion

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre (en monnaie étrangère) que sa monnaie fonctionnelle sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses en résultat, à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une filiale étrangère. Celles-ci sont constatées en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la date de sortie de la participation, ou elles sont alors enregistrées en résultat.

Les états financiers des sociétés, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis de la façon suivante :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis sur la base des cours de clôture,
- les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, qui est considéré comme approchant les cours de change aux dates des transactions,
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.5. Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recettes complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

1.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges à l'exception du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financiers, de la quote-part dans les résultats des entreprises associées et des charges d'impôt.

Afin de faciliter la lisibilité de la performance du Groupe, les éléments significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé et à caractère non récurrent sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

1.7. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers intègrent d'une part le coût de l'endettement financier net et, d'autre part, les autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des charges d'intérêt au titre des dettes financières, diminué du montant des produits d'intérêt au titre des placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se composent notamment des produits et pertes provenant des dividendes et du résultat net de change.

1.8. Résultat par action

Le résultat par action a été déterminé en tenant compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action tient compte des instruments potentiellement dilutifs en circulation, à savoir des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise lorsque leur prix d'exercice est inférieur au prix de marché. Ce résultat a été déterminé en utilisant la méthode du rachat théorique d'actions, selon laquelle les fonds recueillis lors de l'exercice des instruments dilutifs sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché déterminé à la date de clôture de l'exercice.

1.9. Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, sa rentabilité et la disponibilité de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels acquis par les sociétés du Groupe, sont amorties sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

1.10. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises (composé du prix d'acquisition et des coûts directement attribuables) et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel positif est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Les ajustements des valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de résultats d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans la période d'affectation de douze mois à compter de la date d'acquisition pour les acquisitions intervenues depuis 2008 (mise en place d'IFRS 3R).

Les changements d'estimation de la juste valeur des compléments de prix après la date d'acquisition, si applicable, entraînent un ajustement du goodwill uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation et résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, les changements de cette juste valeur sont constatés en résultat.

1.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, sous déduction du cumul des amortissements et pertes de valeur. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- mobilier : 5 à 10 ans

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement.

1.12. Dépréciation d'actifs non courants

Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, les actifs d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. En revanche, une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Dans cette hypothèse, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.13. Instruments financiers

Les actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances évalués au coût amorti et d'actifs évalués par le biais du compte de résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti correspondent principalement à des prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois et à des créances clients et autres débiteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en application de la méthode dite du taux d'intérêts effectif. Ils font l'objet d'un suivi d'indication objectif de dépréciation et sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Les actifs évalués par le biais du compte de résultat sont des actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les principaux actifs du Groupe entrant dans cette catégorie sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ce poste étant constitué de valeurs mobilières de placement de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessibles, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières et les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les emprunts obtenus auprès des établissements de crédit sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en « emprunts et dettes financières non courants » ou « emprunts et dettes financières courants » en fonction de leur échéance à plus ou moins d'un an. La charge d'intérêt est constatée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

En application d'IAS 39 et compte tenu des caractéristiques du contrat d'affacturage, les créances factorisées sont maintenues à l'actif du bilan et le financement de ces dernières figure en dettes financières courantes.

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le Groupe estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels est réalisé en euros.

1.14. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les coûts résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

1.15. Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs par sa vente plutôt que par son utilisation, les actifs et passifs de cette activité sont présentés distinctement sur les lignes « actifs destinés à être cédés » et « passifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Cet actif net classé comme tel est évalué au montant le plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur, c'est-à-dire à son prix de vente estimé diminué des coûts de la vente. Il ne fait, en conséquence, plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante de l'activité du Groupe

qui correspond à une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

1.16. Informations sectorielles

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1er janvier 2009, l'information sectorielle est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction du Groupe analyse et mesure la performance de l'activité dans les pays dans lesquels le Groupe est présent. L'analyse géographique permet de suivre la performance du développement commercial et, sur le plan opérationnel et financier, la gestion de la trésorerie et des fonctions support, les politiques d'investissement et de financement opérationnel.

1.17. Retraites et avantages similaires

Les engagements de retraite et assimilés couvrent principalement les indemnités de départ à la retraite en France (régime à prestations définies non couvert par des actifs) en l'absence d'autres avantages postérieurs à l'emploi, du type compléments de retraite ou couverture de frais médicaux. Ils sont directement supportés par le Groupe, qui à ce titre, provisionne les coûts des prestations de retraites à servir, évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant des paramètres internes et externes revus régulièrement.

L'obligation sur les indemnités de départ à la retraite est évaluée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées («projected unit credit method»). Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale du Groupe. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation (taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée) et de projection des salaires futurs.

Le Groupe a retenu l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (OCI) au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

1.18. Paiements en action

Des bons de souscription d'actions ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) ont été

proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre du détachement des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR »). Ils donnent le droit de souscrire à des actions MICROPOLE S.A. à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution. La période d'exercice s'étalera de la date d'admission des BSAAR sur le marché d'Euronext Paris en décembre 2009 jusqu'au septième anniversaire de leur date d'émission.

1.19. Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le compte de résultat de l'exercice.

1.20 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) l'écart d'acquisition non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2. Evolution du périmètre de consolidation

Aucune modification significative du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de l'exercice 2014 à l'exception de la société TERATEC, acquise intégralement par MICROPOLE Suisse, en numéraire en date du 21 mai 2014.

En date du 31 décembre 2013, le Groupe SA a procédé à une simplification de l'organisation juridique en France en réduisant le nombre de sociétés françaises et en l'adaptant à ses besoins opérationnels. Cette réorganisation s'est construite autour de fusions simplifiées de filiales dans MICROPOLE SA suivies

d'apports partiels d'actifs par MICROPOLE SA vers des filiales bénéficiaires de branches autonomes et complètes d'activité (Article L. 225-147 du Code de commerce). Afin de simplifier les procédures de référencement et de facturations avec les grands

comptes clients, MICROPOLE SA et ses filiales ont conclu avec MICROPOLE France un contrat de commissionnaire en vue de lui confier la centralisation de la gestion des flux de facturation clients/fournisseurs.

2.1. Périmètre de consolidation 2014 et 2013

Pour mémoire, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 intègrent l'ensemble des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Méthode Consolidation	% de contrôle en 2014	% de contrôle en 2013
MICROPOLE	France	Société mère		
MICROPOLE France	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Atlantique	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Rhône-Alpes	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Méditerranée	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Nord	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 1	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 2	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 3	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 4	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 5	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 6	France	IG	100 %	100 %
ISARTIS	France	IG	100 %	100 %
Agence WIDE	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Institut	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
CROSS Systems Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
TERATEC	Suisse	IG	100 %	-
BERYL Management	Suisse	IG	100 %	100 %
VELIXIS	Belgique	IG	100 %	100 %
Micropole Belgium (ex Oasis Consultants)	Belgique	IG	100 %	100 %
OASIS Consultants	Luxembourg	IG	100 %	100 %
EASTEQ China	Hong-Kong	IG	100 %	100 %
MICROPOLE China	R.P. Chine	IG	100 %	100 %

IG : Intégration globale

Les sociétés Alfa Solutions BV, détenue conjointement à 30 % par MICROPOLE Suisse, et MICROPOLE Inc. ne sont pas consolidées en raison de l'absence de matérialité des comptes au 31 décembre 2014.

Dans le cadre des acquisitions des sociétés Wide et Easteq, le groupe dispose de contrats avec les

intérêts minoritaires prévoyant des options croisées (combinaison d'options de ventes et achats) ayant pour effet de transférer immédiatement les risques et avantages associés aux titres concernés. Ces éléments ont donné lieu à comptabilisation d'une acquisition ferme et immédiate des titres sous-jacents avec paiement différé.

2.2. Impact sur le bilan de l'évolution du périmètre de consolidation

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises en 2014 et 2013, évalués de façon provisoire à leur date d'entrée dans le groupe pendant

la période de douze mois, sont détaillés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants :

En milliers d'euros	2014	2013
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres actifs financiers	-	-
Clients et autres débiteurs	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-
Actifs Nets acquis	-	-
Ecart d'acquisition	1 101	-
Dettes sur compléments de prix	-	-
Décassements sur acquisition périodes antérieures	246	850
Total acquisition	1 347	850
Dont :		
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 101	-
Trésorerie des filiales acquises	-	-

2.3. Activités abandonnées ou destinées à être cédées

Engagé dans la mise en œuvre de son plan stratégique, visant à amplifier et à focaliser son développement exclusivement sur des offres de conseil et d'intégration autour de la Transformation Digitale, le Pilotage de la Performance et la Gouvernance des Données, le Groupe MICROPOLE a décidé respectivement fin 2013 et en mai 2014 de se séparer d'activités sans potentiel de croissance et à trop faibles niveaux de marge.

Historiquement focalisée sur le segment « mid market » et répondant à des logiques de cycles de mise en œuvre longs, dont l'impact était significatif sur l'érosion des marges, le Groupe a annoncé ainsi la

cession de son activité SAP-ERP en France, Belgique et Suisse en date du 8 septembre 2014. Cet accord s'est traduit par le rachat par la société TheValueChain (groupe GUMPTION) d'un fonds de commerce, de contrats et projets SAP-ERP en France, Suisse et Belgique, ainsi que les consultants d'Oasis Consultants, société Belge du Groupe, avec date effective au 31 août 2014.

L'autre ligne d'activité opérationnelle et autonome fait toujours l'objet d'un mandat de vente.

Conformément à l'application IFRS 5, le résultat et les flux de trésorerie relatifs aux activités destinées à être cédées se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
CA	7 399	18 040
Charges opérationnelles	-12 622	-18 848
Résultat opérationnel courant	-5 223	-808
Perte de valeurs sur écarts d'acquisition	-4 310	-
Cout restructurations des sociétés cédées	-148	-641
Résultat de l'exercice relatif aux activités abandonnées	-9 779	-1 657
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	-608	-885
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	10	-31
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	527	310
Flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées	-71	-606

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
France	70 648	77 017
Autres zones géographiques	21 185	21 608
Total	91 833	98 625

3.2. Charges de personnel

En milliers d'euros	2014	2013
Salaires	45 195	45 041
Charges sociales	20 908	21 029
Paiement en actions	-	-
Total	66 103	66 070

3.3. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2014	2013
Dépréciation d'actifs	-	-
Perte de valeurs et/ou variation juste valeur des écarts d'acquisition	606	1 877
Cout d'intégration des sociétés acquises	-105	-112
Autres coûts	-632	-1 306
Total	-131	458

3.3.1. Autres coûts

Les autres coûts représentent des charges de restructuration, principalement des indemnités de

départ, à caractère non récurrents et individuellement significatives.

3.3.2. Perte de valeur et variation juste valeur des écarts d'acquisition

La valeur recouvrable des deux groupes d'UGT (France et Autres zones géographiques) a été déterminée en s'appuyant principalement sur les méthodes de flux nets futurs de trésorerie actualisés. La méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés

utilise les projections à 6 ans de flux de trésorerie établies à partir d'estimations et plan à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions par UGT et sur les données macroéconomiques fournies par le Syntec Informatique pour la principale UGT France. Au-delà de ces 6 années, les flux de trésorerie

sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini respectivement de 2% et 1,5% pour la France et Autres zones. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôt du Groupe respectivement à 7,9% et 8,4% sur les 2 UGT. Le taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation résultent d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif de sociétés d'analyse financière qui utilisent ces indicateurs pour valoriser un panel de sociétés comparables au Groupe.

Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des écarts en 2014 en tenant compte notamment, pour l'UGT France, d'un taux de croissance annuel moyen du CA de 4% sur les 5 années à venir et d'un objectif de rentabilité normatif de 5,5%. En 2013, la révision du plan d'affaires des sociétés Velixis, et Wide a conduit concomitamment d'une part à la constatation de pertes

de valeurs des écarts d'acquisition d'un montant de 436 milliers d'euros et d'autre part à une réduction de la juste valeur des dettes sur compléments de prix d'un montant de 2 314 milliers d'euros dégageant un profit non opérationnel de 1 877 milliers d'euros. En 2014, un profit de 606 milliers d'euros a été enregistré sur la baisse de juste valeur des dettes sur compléments de prix.

Par ailleurs, le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance long terme...) utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable des UGT soit significativement supérieure à leur valeur recouvrable.

3.4. Produits et charges financiers

En milliers d'euros	2014	2013
Coût de l'endettement financier brut	-470	-336
Moins intérêts incorporés dans le coût des actifs	-	-
Moins produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier net	-470	-336
Autres charges financières	-293	-249
Autres produits financiers	347	188
Total produits et charges financiers	-416	-397

3.5. Impôts sur les résultats

3.5.1. Détail des impôts sur les résultats

En milliers d'euros	2014	2013
Impôts courants	-1 062	-1 049
Impôts différés	-	-
Total	-1 062	-1 049

La composante CVAE de la Contribution Economique Territoriale (CET) est classée en impôt sur

le résultat conformément aux pratiques sectorielles.

3.5.2. Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	2014	2013
Résultat avant impôts sociétés	-8 308	2 246
Impôt théorique (34,43%)	2 860	-773
Différences permanentes et autres éléments	985	1 187
Imputation de crédits d'impôt	1 571	1 684
Résultats imputés sur déficits reportables préalablement non reconnus	-	-
Déficits créés sur l'exercice non reconnus	-2 088	-1 425
Différences de taux d'imposition entre pays	-94	-142
CVAE	-912	-921
Autres	-25	-87
Activités abandonnées	-3 363	-1 037
Imposition réelle	-1 062	-1 049
Taux effectif d'imposition	-12,8%	46,7%

3.6. Résultat par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en

circulation et les options sur actions ayant un effet potentiellement dilutif.

	2014	2013
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)	0,02	0,11
Résultat des activités abandonnées par action (en euros)	-0,38	-0,06
Résultat de base par action (en euros)	-0,36	0,05
Résultat utilisé pour calcul du résultat des activités poursuivies (en milliers d'euros)	409	2 855
Résultat utilisé pour calcul du résultat des activités abandonnées (en milliers d'euros)	-9 779	-1 657
Résultat utilisé pour le calcul du résultat de base par action (en milliers d'euros)	-9 370	1 198
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	25 959	25 959
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)	0,01	0,09
Résultat des activités abandonnées dilué par action (en euros)	-0,32	-0,05
Résultat de base dilué par action (en euros)	-0,31	0,04
Résultat utilisé pour le calcul des activités poursuivies en milliers d'euros	409	2 855
Charges d'intérêts sur dette convertible	-	-
Résultat utilisé pour le calcul des activités abandonnées en milliers d'euros	-9 779	-1 657
Autres	-	-
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers d'euros)	-9 370	1 198
Nombre moyen d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base par action	25 959	25 959
Actions présumées être émises sans contrepartie (plan d'option de souscription d'actions des salariés, dettes convertibles en action, ...)	4 702	4 702
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	30 661	30 661

Compte tenu de la forte volatilité du cours de l'action, le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action tient compte des

BSAAR en vigueur qui ne sont pas dans la monnaie au 31 décembre.

4. Notes relatives au bilan

4.1. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	2014	2013
Valeur au 1 ^{er} janvier	53 056	54 396
Acquisition de l'exercice	1 209	-
Compléments de prix sur acquisitions antérieurs à l'exercice	-	310
Cessions	-	-
Ecarts de conversion	134	-47
Dépréciation	-4 310	-891
Autres (reclassements, ...)	-	-712
Valeur au 31 décembre	50 089	53 056

Les écarts d'acquisition par UGT se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
France	35 919	37 919
Autres zones géographiques	14 170	15 137
Total	50 089	53 056

4.2. Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2014			2013		
	Logiciels	Frais dév.	Total	Logiciels	Frais dév.	Total
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	2 456	2 653	5 109	2 431	1 975	4 406
Augmentations	21	-	21	85	702	787
Variations de périmètre	-	-	-	-50	-24	-74
Sorties	-12	-	-12	-	-	-
Ecart de conversion	12	-	12	-10	-	-10
Au 31 décembre	2 477	2 653	5 130	2 456	2 653	5 109
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1 ^{er} janvier	-1 988	-968	-2 956	-1 814	-968	-2 782
Dotations aux amortissements	-243	-254	-497	-229	-	-229
Variations de périmètre	-	-	-	50	-	50
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties	12	-	12	-	-	-
Ecarts de conversion	-9	-	-	5	-	5

Au 31 décembre	-2 228	-1 222	-3 450	-1 988	-968	-2 956
Valeur nette						
Au 1^{er} janvier	468	1 685	2 153	617	1007	1 624
Au 31 décembre	249	1 431	1 680	468	1 685	2 153

4.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2014			2013		
	Agencement, Mat. Bureau, informatique	Crédit-bail	Total	Agencement, Mat. bureau et informatique	Crédit-bail	Total
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	6 731	519	7 251	6 606	579	7 185
Augmentations	300	-	300	432	-	432
Variations de périmètre	-	-	-	-338	-	-338
Sorties	-53	-28	-81	-6	-	-6
Transfert	-28	-	-28	55	-55	-
Ecart de conversion	31	3	34	-17	-5	-22
Au 31 décembre	6 981	495	7 476	6 731	519	7 251
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1 ^{er} janvier	-4 992	-446	-5 438	-4 422	-455	-4 877
Dotations aux amortissements	-735	-30	-765	-770	-37	-807
Variations de périmètre	-	-	-	229	-	229
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties	49	28	77	1	-	1
Transfert	12	-	12	-44	44	-
Ecart de conversion	-22	23	-25	14	2	16
Au 31 décembre	-5 688	-451	-6 139	-4 992	-446	-5 438
Valeur nette						
Au 1^{er} janvier	1 740	73	1 813	2 184	124	2 308
Au 31 décembre	1 293	44	1 337	1 740	73	1 813

4.4. Impôts différés

Au 31 décembre 2014, les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de déficits reportables sans limitation de durée pour le Groupe pour lesquels il a été estimé qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Compte tenu de la

réforme fiscale introduite en 2013 sur le plafonnement des possibilités d'imputation des déficits, le Groupe estime la valeur de ces impôts sur la base des résultats fiscaux anticipés dans ses plans d'actions à moyen terme.

En milliers d'euros	2014	2013
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	22 824	14 668
Actifs d'impôts différés total (Taux IS à 34,43%)	7 858	5 050
Actifs d'impôts différés non constatés	5 451	2 640
Total actifs d'impôts constatés	2 407	2 410

4.5. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	2014	2013 ⁽¹⁾
Créances clients	19 811	25 368
Créances affacturées	14 616	14 864
Autres débiteurs	17 944	13 938
Avances et charges constatées d'avance	1 999	2 474
Total créances clients	54 369	56 644
Les créances clients sont présentées nettes des pertes de valeur	-852	-895

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions de la norme IAS 8, le poste « Autres débiteurs » 2013 a été retraité afin de présenter une information comparable sur le traitement de la mobilisation de la créance du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

4.6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élève à 1 297 970 euros pour un nombre total d'actions de 25 959 400 actions de 0,05 euros chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même

actionnaire bénéficient d'un droit de vote double (6 150 270 actions au 31 décembre 2014).

Le groupe conserve en autocontrôle 1 289 028 actions propres (représentant 5,0% du capital) et 107

218 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

↳ Bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2008, le Conseil d'Administration du 14 octobre 2009 a arrêté le principe d'une émission d'une obligation à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables avec maintien du droit préférentiel de souscription (« OBSAAR »). Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF en date du 20 novembre 2009 sous le n° 09-341 et son remboursement s'est achevé en décembre 2014. Elle a donné lieu à la création de 4 702 064 BSAAR au prix unitaire de 0,09 euro. La cotation des BSAAR est intervenu à compter du 16 décembre 2012 sous le code ISIN FR0010827345. Sur la base des demandes de souscription de BSAAR exprimées par les personnes éligibles à l'opération, un nombre total de 1 880 000

Les instruments de dilution potentielle sont récapitulés ci-après :

BSAAR ont été souscrits par les salariés du groupe, 1 832 384 ont été souscrits par M. Christian Poyau et M. Thierry Létoffé à titre irréductible et réductible et le solde par des actionnaires à titre irréductible.

↳ Dilution

En prenant pour hypothèse que les actions remises lors de l'exercice des instruments énumérés ci-dessus sont exclusivement des actions nouvelles, l'incidence de l'exercice des instruments sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci aboutirait à une participation de 0,85%, sur la base du nombre d'actions composant le capital à ce jour.

4.7. Provisions

En milliers d'euros	2013	Dotations	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Variation périmètre	Autres	2014
Provision retraites	556	107	-	-	-	232	896
Provision risques	748	392	-383	-	-	-	756
Total	1 304	499	-383	-	-	133	1 651
Dont :						2014	2013
Provision non courantes						896	556
Provision courantes						756	748

Les principales hypothèses pour le calcul des engagements de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

	2014	2013
Taux d'actualisation en %	1,50%	3,00%
Inflation en %	2,00%	2,00%
Augmentation attendue des salaires	2,00%	2,00%
Probabilité de mortalité	INSEE F2004-2006	INSEE F2004-2006

La valeur de l'engagement a varié de la façon suivante au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	2014	2013
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} janvier	556	1 295
Coût des services rendus au cours de l'exercice	91	35
Charges d'intérêts sur l'obligation	16	12
Ecarts actuariels	232	-786
Prestations versées aux salariés	-	-
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	896	556

4.8. Endettement financier

En milliers d'euros	2014	2013 ⁽¹⁾
Emprunts à long terme	6 948	5 776
CICE ⁽¹⁾	1 392	598
Emprunts à long terme	8 340	6 374
OBSAAR part à moins d'un an	-	1 501
Emprunts à long terme – part à moins d'un an	2 206	2 175
Autres dettes financières	331	405
Dettes envers société d'affacturage	12 543	11 049
Dettes financières court terme	15 080	15 130
Endettement financier brut	23 420	21 504

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions de la norme IAS 8, le poste « Emprunts à long terme » 2013 a été retraité afin de présenter une information comparable quant au traitement du financement de la créance du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

↳ Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	8 319	6 266
Concours bancaires courants	-304	-322
Intérêts courus non échus	-27	-83
Trésorerie Nette	7 988	5 861
OBSAAR	-	1 501
Emprunts bancaires moyen terme	10 546	8 549
Dettes envers société d'affacturage	12 543	11 049
Autres dettes financières à moins d'un an	-	-
Endettement brut	23 089	21 099
Endettement financier net	15 101	15 238

⁽¹⁾ : Le solde de trésorerie au 31 décembre tient compte, d'une part, du décalage du paiement des salaires de fin décembre 2014 sur le 2 janvier 2015 pour un montant de 3,2 millions d'euros, et, d'autre part, de l'existence d'un plan d'échelonnement de TVA signé en février 2015 (étalement jusqu'en décembre 2015) de l'ordre de 4 millions d'euros consécutif à des corrections d'erreurs identifiées à la suite des lourdes modifications informatiques sur les traitements intra-groupe en 2014 opérées dans le cadre de la réorganisation juridique de la France.

4.9. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	2014	2013
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	6 898	10 261
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	30 948	24 550
Autres dettes	485	694
Dettes sur acquisitions (compléments de prix) ⁽³⁾	1 502	2 191
Produits constatés d'avance ⁽⁴⁾	5 054	3 575
Total autres créditeurs	44 887	41 271

⁽¹⁾ : La baisse des dettes fournisseurs est liée à une décision stratégique de limitation de l'appel à sous-traitance et ventes logicielles

⁽²⁾ : Se reporter à la note 4.8 pour la variation des dettes fiscales et sociales

⁽³⁾ : Se reporter à la note 3.3 sur la baisse de juste valeur des dettes sur compléments de prix

⁽⁴⁾ : Variation du poste dépendante du niveau d'avancement et des modalités de facturation des projets réalisés en mode forfaitaire

4.10. Informations complémentaires

4.10.1. Informations sectorielles

L'information sectorielle est analysée suivant l'axe géographique pour lequel il existe une mesure de la performance en particulier au niveau des éléments

constitutifs du besoin en fonds de roulement et des flux de trésorerie :

En milliers d'euros	2014			2013		
	France	Autres pays	Total	France	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	70 648	21 185	91 833	77 017	21 608	98 625
Résultat net des activités poursuivies	-40	449	409	2 037	818	2 855
Total Bilan	113 701	10 507	124 208	108 734	17 429	126 163

4.10.2. Politique de gestion des risques

La société a procédé à une analyse de ses risques. Elle considère, qu'il n'y a pas de risques significatifs ou pertinents hormis ceux présentés ci-dessous :

■ Les risques juridiques

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière. L'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Par ailleurs, à l'exception du point évoqué en 4.10.4, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

■ Les risques de taux

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts compte tenu de ses financements à court et moyen termes sur une base de taux variables. Aucun instrument de couverture n'a été pris. Si les taux d'intérêt annuels augmentaient de 1%, alors la charge financière annuelle du Groupe augmenterait d'environ 200 milliers d'euros.

■ Les risques de change

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter les états financiers : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation non libellés en devises de fonctionnement des entités.

Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. De même, l'essentiel des charges

afférentes est libellé dans la devise de fonctionnement. En conséquence, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de politique de couverture du risque de change.

■ Les risques de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les actifs à court et moyen termes qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires de maturité courte et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan émises par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues.

Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients. Les créances transférées via le contrat d'affacturage (environ 90% des créances émises) sont garanties à hauteur de 87% pour la France. Par ailleurs, les clients du Groupe sont équitablement répartis sur plusieurs secteurs d'activité. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouver affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité, ni aucune des zones géographiques où il opère ne présentent un risque significatif de recouvrabilité.

Les deux plus gros clients du Groupe représentent respectivement environ 4,9% et 2,9% chacun du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 25% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'antériorité des créances clients peut être analysée de la façon suivante :

En milliers d'euros	2014
Créances non échues et non dépréciées	21 415
Créances échues depuis moins de 60 jours et non dépréciées	7 981
Créances échues depuis plus de 60 jours et non dépréciées	4 179
Créances échues et non dépréciées	12 160
Montants brut des créances dépréciées	852
Pertes de valeur comptabilisées	-852
Valeur nette des créances dépréciées	-
Créances clients nettes des pertes de valeur	33 575

■ Les risques de liquidité

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. IL finance ses besoins court terme par le biais d'un contrat d'affacturage, sans limitation de plafond auprès du factor sur les créances clients en France et ne dispose pas d'autorisation négociée de lignes de financement avec ses banques.

Le groupe a procédé en décembre 2014 à une opération de refinancement bancaire syndiqué de ses divers emprunts pour un montant global en principal de 6,3 millions d'euros, souscrit pour une durée de 5 ans et assorti de l'engagement de respect de covenants financiers habituels. Au 31 décembre 2014, le Groupe respecte l'intégralité de ces ratios. Les ratios de covenants sont établis de la façon suivante :

En milliers d'euros	2014	2015	2017	Au delà
Dette Nette Consolidée / EBITDA	inférieur à 4,5	inférieur à 2,6	inférieur à 1,8	inférieur à 1,5
Cash-Flow Libre / Service de la Dette	supérieur à 1,1	supérieur à 1,1	supérieur à 1,1	supérieur à 1,1

■ Information sur la juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous détaille les éléments du bilan évalués à la juste valeur. Les parts d'OPCVM ont

été évalués sur la base du dernier cours connu à la date de clôture (évaluation niveau 1).

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions disponibles à la vente	-	-	-
Parts d'OPCVM disponibles à la vente	-	-	-
Contrat de change à terme qualifiés de couverture	-	-	-
Actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-
Passifs évalués à la juste valeur au 31 décembre	-	-	-

Conformément aux dispositions d'IFRS 7, le Groupe ne détient pas d'instruments financiers pouvant conduire à un ajustement matériel de la juste valeur des

actifs et passifs financiers par rapport à leur valeur comptable au bilan.

Actifs financiers En milliers d'euros	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Total
Créances clients et autres créances	54 369	-	-	-	54 369
Trésorerie et équivalents ⁽¹⁾	-	8 319	-	-	8 319
Autres actifs financiers	1 839	-	-	-	1 839
Total 31 décembre 2014	56 208	8 319	-	-	64 527

Créances clients et autres créances	56 644	-	-	56 644
Trésorerie et équivalents		6 266	-	6 266
Autres actifs financiers	1 675	-	-	1 675
Total 31 décembre 2013	58 319	6 266	-	64 585

(1) : Se reporter à la note 4.8

Passifs financiers En milliers d'euros	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Autres passifs financiers au coût amorti	Total
Dettes financières à long terme	-	-	8 340	8 340
Dettes liées aux contrats de location-financements	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	-	-	15 080	15 080
Dettes fournisseurs et autres dettes (1)	-	-	44 887	44 887
Total 31 décembre 2014	-	-	68 307	68 307
Dettes financières à long terme	-	-	6 374	6 374
Dettes liées aux contrats de location-financements	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	-	-	15 130	15 130
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	41 271	41 271
Total 31 décembre 2013	-	-	62 775	62 775

(1) : Se reporter à la note 4.9

■ Les risques actions

L'incidence directe qu'aurait une variation des actions détenues par la Société dans le cadre de ses placements ou d'actions auto-détenues et/ou du contrat de liquidité serait comptabilisée en variation des capitaux propres.

■ Risques liés à l'activité

Le principal risque réside dans l'incapacité (i) de fournir la prestation pour laquelle le Groupe s'est engagé ou (ii) de la réaliser dans les délais fixés contractuellement. A ce titre, des efforts importants de formation sont prodigués à l'ensemble des personnels sur projets, en particulier pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et d'acquérir différents niveaux de certifications. Par ailleurs, nombreux sont les projets clients nécessitant de travailler avec des partenaires à l'égard desquels le Groupe peut se trouver en état de dépendance pour l'exécution desdits projets. Le Groupe cible avec soin ses propres fournisseurs et veille à négocier au mieux les termes et conditions régissant ses relations avec ses partenaires éditeurs, cotraitants ou sous-traitants, dans le cadre des projets. La proportion du chiffre d'affaires consolidé réalisé avec des contrats au forfait sur les deux derniers

4.10.3. Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours (hors loyers de biens

En milliers d'euros	2014	2013
A moins d'un an	246	171
De un à cinq ans	168	252
A plus de cinq ans	-	-
Total	414	423

■ Droit individuel de formation

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ

exercices est de l'ordre de 40%. Aucune perte à terminaison n'a été constatée sur ce type de contrats.

Les systèmes d'information doivent répondre tant aux besoins internes du Groupe qu'aux besoins des clients dans le cadre des services rendus. Afin d'assurer la maîtrise des risques de défaillance de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un certain nombre de règles de sécurité.

Ces différents risques sont appréhendés par une politique de prévention au niveau des entités opérationnelles, complétée par une couverture d'assurance au niveau du Groupe. Le Groupe est assuré pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant lui incomber en raison de ses activités placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus. Il a également souscrit des assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

Le risque lié au départ d'hommes clés est limité par une organisation en départements répartissant les fonctions opérationnelles sur plusieurs managers.

exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

capitalisés) au 31 décembre sont les suivants :

60 483 heures. Le Groupe n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

4.10.4. Passifs éventuels

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe à l'exception d'un litige en cours déclaré le 28 octobre 2013 suite à une décision de résiliation d'un marché public aux torts et frais et risques de MICROPOLE SA.

Estimant la résiliation infondée et pouvant s'expliquer par des facteurs externes au marché en question, la société a saisi le 15 mai 2014 le comité consultatif national de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics. Par une décision en date du 24 octobre 2014, il a fait droit aux demandes de la société contre l'Administration en reconnaissant des torts partagés dans la résiliation du marché et que dès lors « la résiliation constitue une mesure excessive, en

tant seulement qu'elle a été prononcée aux seuls torts, frais et risques du titulaire » et octroyait une indemnisation de 600.000 euros à MICROPOLE. L'opérateur public a fait savoir le 17 novembre 2014 qu'il rejetait cet avis. Dans ces conditions, MICROPOLE a donc été contraint de saisir le Tribunal Administratif de Paris ou elle entend contester, d'une part, la décision qu'elle juge infondée et injustifiée et, d'autre part, réclamer le règlement des sommes qui lui sont dues ainsi que l'indemnisation de son préjudice à hauteur d'un montant total de 2,8 millions d'euros. La société considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable. Une provision a été constituée à hauteur de la meilleure estimation du risque.

4.10.5. Transactions avec les parties liées

■ Entreprises associées

Le Groupe n'exerce aucune influence notable sur des entreprises associées (consolidées selon la méthode de mise en équivalence). Aucune transaction

effectuée avec des entreprises associées au cours de l'exercice 2014 n'est recensée.

■ Autres parties liées

Il n'existe aucune transaction non éliminée en consolidation connue avec des parties liées au Groupe au sens de la norme IFRS. Au cours de l'exercice 2014, aucune opération significative n'a été réalisée avec des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de MICROPOLE SA, des membres des

organes de direction y compris les administrateurs et les censeurs, des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote significatif.

■ Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de

l'exercice sont fixes et se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
Rémunérations brutes et avantages en nature	524	534
Charges patronales	216	194
Jetons de présence	-	50
Paiements fondés sur des actions	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	740	778

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe, ainsi que d'une

couverture santé. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

4.10.6. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

La société MICROPOLE SA, en tant que tête de groupe fiscal, a été informée en date du 22 janvier 2015 d'une demande de vérification fiscale en vue d'une

expertise technique auprès du MESR préalable à la demande de remboursement du CIR 2011 d'un montant de 1 million d'euros. Cette demande est toujours en cours d'instruction.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Micropole, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans le paragraphe 1.12 de l'annexe, le groupe évalue à chaque date d'arrêt des comptes les actifs des unités génératrices de trésorerie (UGT) afin de les comparer avec leurs valeurs comptables et, au cas où ces dernières seraient supérieures aux évaluations, des provisions sont comptabilisées. Cette évaluation repose sur l'actualisation de prévisions de flux de trésorerie futurs et donc, comme indiqué dans la note 1.2. de l'annexe, sur l'exercice du jugement. Dans le cadre de nos travaux sur les estimations comptables, nous avons apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la Direction. Ces travaux nous ont amenés à identifier une divergence d'appréciation portant sur le taux d'actualisation retenu et notamment sur les composantes relatives au taux sans risque et à la prime de risque spécifique. Notre analyse conduirait à appliquer un taux d'actualisation de 11,7% pour l'UGT

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, le paragraphe « 1.6 base de préparation » expose la correction d'erreur relative à la déconsolidation du préfinancement du CICE au 31 décembre 2013. Conformément à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, l'information comparative

France et 10,4% pour l'UGT Suisse (au lieu de 7,89% et 8,43% respectivement retenus par la Direction). L'application de ces taux aurait conduit à comptabiliser une provision de 9,7 millions d'euros.

Par ailleurs, les réserves que nous avons formulées dans notre rapport sur les comptes annuels de Micropole SA sont susceptibles, au regard du contrat du prêt moyen terme, d'être interprétées comme un cas de défaut permettant aux banques de demander son exigibilité immédiate. En conséquence, la part à long terme de ce prêt d'un montant de 6,9 millions d'euros mentionnée en §4.8 de l'annexe aurait dû être reclassée en dette à court terme et l'incertitude qui en résulte sur la continuité d'exploitation mentionnée dans l'annexe.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 4.8 Endettement financier » et « 4.9 Fournisseurs et autres créiteurs » de l'annexe dont les renvois portent notamment sur la comparabilité du bilan au 31 décembre 2014 par rapport à la période précédente et sur le paragraphe « 1.6 base de préparation » qui présente la correction d'erreur liée à la déconsolidation du préfinancement CICE au 31 décembre 2013.

relative à l'exercice 2013 présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective le correct traitement comptable. Nous avons examiné le correct retraitement des comptes et l'information donnée à ce titre dans la note 1.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des

informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2015
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
Olivier
BOCHET

Deloitte & Associés

Thierry
BILLAC

Comptes sociaux de l'exercice 2014

Compte de résultat

	En milliers d'euros	Notes	2014	2013
CHIFFRE D'AFFAIRES		4.1	20 375	19 142
Autres produits de l'activité			-	
Achats et sous-traitance		4.2	-17 046	-11 302
Charges de personnel		4.3	-5 445	-5 491
Charges externes			-	-
Impôts et taxes			-582	-1 131
Dotations nettes aux amortissements		4.4	-568	-580
Dotations nettes aux provisions		4.4	-78	-190
Autres produits et charges d'exploitation			3 901	72
RESULTAT D'EXPLOITATION			557	521
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			<i>2,4%</i>	<i>2,7%</i>
RESULTAT FINANCIER		4.5	-5 709	2 145
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4.6	-129	-702
Impôt sur les résultats		4.7	-88	301
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-5 370	2 266

Bilan

	En milliers d'euros	Notes	2014	2013
ACTIF				
Total actif immobilisé			48 603	53 883
Immobilisations incorporelles		5.1	5 078	5 217
Immobilisations corporelles		5.2	869	1 185
Immobilisations financières		5.3	42 656	47 481
Total actif circulant			57 586	36 874
Clients et autres débiteurs		5.4	51 822	31 406
VMP et Disponibilités			4 464	4 246
Charges constatées d'avance			1 343	1 163
Charges à répartir			246	59
TOTAL ACTIF			106 478	90 757
PASSIF				
Capitaux propres		5.6	46 775	52 124
Capital			1 298	1 298
Primes liées au capital social			45 475	45 475
Réserves			131	131
Report à nouveau			4 796	2 530
Résultat			-5 370	2 266
Provisions réglementées			445	424
Provisions pour risques et charges		5.7	196	287
Emprunts et dettes financières		5.8	36 651	18 061
Fournisseurs et autres dettes		5.9	22 541	19 650
Produits constatés d'avance			315	635
TOTAL PASSIF			106 478	90 757

Tableau des flux de trésorerie

	En milliers d'euros	2014	2013
1 – Opérations d'exploitation			
Résultat net		-5 370	2 266
Amortissements et provisions		5 943	861
- Immobilisations incorporelles		155	152
- Immobilisations corporelles		414	427
- Immobilisations financières		5 466	135
- Provision pour risques et charges		-91	147
Résultat sur cession d'actifs		-	-2 186
Coût de l'endettement financier net		264	-18
Charge d'impôt		88	-301
Marge brute d'autofinancement		926	623
Impôts versés		-	-
Variation du BFR lié à l'activité		-596	-1 009
Flux net de trésorerie généré par l'activité		329	-386
2 - Flux d'investissement			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-141	-105
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-91	-382
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		20	11
Dividendes reçus		-	-
Variation des prêts et avances consentis		-25	-89
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-237	-565
3 - Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		-	4
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options		-	-
Rachat actions propres		25	-238
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		9 864	1 279
Remboursement d'emprunts		-9 447	-2 247
Intérêts nets versés		-239	-94
Autres flux liés aux opérations de financement		-79	-1 675
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		124	-2 972
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette		-	-
Incidence des variations de principes comptables		-	-
Variation globale de la trésorerie		217	-3 923
Trésorerie au début de l'exercice		4 246	8 169
Variation de la trésorerie		217	-3 923
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 464	4 246

1. Faits marquants

Pour rappel, en date du 31 décembre 2013, MICROPOLE SA a procédé à une simplification de l'organisation juridique en France en réduisant le nombre de sociétés françaises et en l'adaptant à ses besoins opérationnels. Cette réorganisation s'est construite autour de fusions simplifiées de filiales dans MICROPOLE SA suivies d'apports partiels d'actifs par MICROPOLE SA vers des filiales bénéficiaires de branches autonomes et complètes d'activité (Article L. 225-147 du Code de commerce). Cette réorganisation s'est traduite par un transfert du chiffre d'affaires et des charges externes antérieurement supportés par MICROPOLE SA à ses sociétés filles bénéficiaires des apports partiels d'actifs.

La société a fait l'objet à son encontre d'une décision de résiliation d'un marché public aux torts et frais et risques de MICROPOLE SA. La société a saisi le 15 mai 2014 le comité consultatif national de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics. Par une décision en date du 24 octobre 2014, il a fait droit aux demandes de la société contre l'Administration en reconnaissant des torts partagés dans la résiliation du marché et que dès lors « la résiliation constitue une mesure excessive, en tant seulement qu'elle a été prononcée aux seuls torts, frais et risques du titulaire » et octroyait une indemnisation de 600.000 euros à MICROPOLE. L'opérateur public a fait savoir le 17 novembre 2017 qu'il rejetait cet avis. MICROPOLE a donc saisi le Tribunal Administratif ou elle entend contester, d'une part, la décision qu'elle juge infondée et injustifiée et, d'autre part, réclamer le règlement des sommes qui lui sont dues ainsi que l'indemnisation de son préjudice à hauteur d'un montant total de 2,8 millions d'euros. La société considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable. Une provision a été constituée à hauteur de la meilleure estimation du risque.

2. Généralités

MICROPOLE S.A. est une société de droit privée constituée le 27 janvier 1994.

Les états financiers au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de MICROPOLE S.A.

Le Conseil d'administration a arrêté les états de synthèse au 31 décembre 2014 le 7 avril 2015 puis les Conseils du 22 mai et 8 juin leur ont apporté des corrections non matérielles. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers préparés conformément au référentiel français implique que MICROPOLE S.A. procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur l'exercice. Des changements de faits et de circonstances peuvent amener MICROPOLE SA à revoir ces estimations.

Dans le contexte actuel de difficultés à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des

états financiers au 31 décembre 2014 et l'appréciation des hypothèses mentionnées ci-dessus ont été réalisées par la direction de la société sur la base de la meilleure estimation possible à ce jour de l'avenir prévisible. Les estimations sont réalisées dans le cadre d'hypothèses prenant en compte les effets du plan de rationalisation de l'activité visant à améliorer la rentabilité et à relancer la croissance du chiffre d'affaires.

3. Principes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité du règlement ANC n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et conformément aux hypothèses de base : la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

↳ Principe de conversion

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan en ce qui concerne les gains latents et interviennent dans la formation du résultat pour les pertes latentes. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

↳ Actifs incorporels

■ Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

■ Autres actifs incorporels

Principalement constitués de fonds de commerce inscrits à l'actif pour leur valeur d'apport.

Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte de la perte de sa valeur.

Des logiciels acquis par la SA MICROPOLE, sont amortis sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

↳ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs (par le biais d'amortissements dérogatoires pour le mode dégressif) en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations

- Agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

↳ Instruments financiers

Les actifs financiers sont composés de titres de participation figurant au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage si celle-ci est inférieure, de prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts long terme ainsi que les découverts et crédits bancaires court terme. Les VMP et Disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessible, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

La SA MICROPOLE n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières, d'investissement.

La SA MICROPOLE estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels est réalisé en euros.

La valeur d'usage des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'usage devient inférieure au coût d'enregistrement des titres.

↳ Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

↳ Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine.

↳ Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont il est probable qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers par obligation juridique ou implicite, sans contrepartie au moins équivalente de la part de celui-ci et dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante, mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

Les indemnités légales et conventionnelles de fin de carrière dues aux salariés ne sont pas provisionnées. Ces engagements ne sont pas significatifs compte tenu des caractéristiques des effectifs (âge et ancienneté).

↳ Fournisseurs et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

↳ Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recettes complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés ou en produits constatés avance, selon qu'elles ont été facturées ou non.

Le chiffre d'affaires des contrats en régie est pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

↳ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations,
- les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités

ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière,

- Les charges de restructuration et d'intégration supportées par la société dans le cadre des opérations de croissance externe.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé avec des entités du groupe (respectivement 12 377 et

18 848 milliers d'euros en 2014 et 2013) et correspond à des refacturations des charges de structure.

4.2. Achats et sous-traitance

En milliers d'euros	2014	2013
Achats et sous-traitance auprès d'entreprises liées	8 813	3 119
Achats et sous-traitance	8 232	8 182
Total	17 046	11 301

4.3. Charges de personnel

En milliers d'euros	2014	2013	Effectif moyen	2014	2013
Salaires	3 490	3 547	Cadres	47	43
Charges sociales	1 956	1 944	Non cadres	23	20
Total	5 445	5 491	Total	70	63

4.4. Amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	2014	2013
Dotations aux amortissements	-568	-580
Dotations aux provisions	-78	-189
Reprises des provisions	-	-
Total	-646	-769

4.5. Résultat financier

En milliers d'euros	2014	2013
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	-643	-144
Dotations aux provisions financières ⁽²⁾	-5 445	-58
Autres charges financières ⁽³⁾	-130	-321
Reprises des provisions financières	-	-
Autres produits financiers ⁽⁴⁾	508	2 669
Résultat financier	-5 709	2 145

⁽¹⁾ : Le poste charges d'intérêts intègre en 2014 des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 436 K€ et de 47 K€ en 2013.

⁽²⁾ : Ce poste intègre l'amortissement des frais d'émission d'emprunt enregistré à l'actif du bilan pour 58K€ en 2014 (et en 2013) ainsi que les dépréciations enregistrées sur les titres de participation et les comptes courant des entités dont l'activité a été cédée ou est en cours de cession

⁽³⁾ : Une moins-value latente sur les actions propres en portefeuille au 31 décembre 2014 a été constatée dans le poste autres charges financières pour 130 K€, elle s'élevait à 321 K€ au titre de l'exercice 2013.

⁽⁴⁾ : Le poste autres produits financiers intègre des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de de 497 K€ en 2014 et 448 K€ en 2013. Il intégrait en 2013 des boni de fusion totalisant 2 187K€ en 2013.

4.6. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2014	2013
Charges de restructuration	-132	-513
Dotations aux provisions exceptionnelles	-115	-77
Autres charges exceptionnelles	-	-113
Reprises des provisions exceptionnelles	119	-
Autres produits exceptionnels	-	1
Résultat exceptionnel	-129	-702

4.7. Impôt sur les sociétés

- Impôt de l'exercice

Une convention d'intégration fiscale intègre les sociétés MICROPOLE et ses filiales. L'exercice se conclut par une perte fiscale Groupe de 8,7 millions

d'euros portant les déficits reportables à fin décembre 2014 à 22,8 millions d'euros.

- Eléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de la société

En milliers d'euros	2014		2013	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage temporaire entre régime fiscal et traitement comptable	5 545	-1 909	266	-92
Plus et moins-value long terme				
Allègements liés à déficits fiscaux reportables	22 824	-7 858	14 576	-5 018
Autres accroissements				
Total		-9 767		-5 110

Taux IS retenu : 34,43%

- Intégration fiscale

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'économie d'impôt réalisée grâce à l'intégration

fiscale au titre de l'exercice est comptabilisée dans le compte de résultat de la société.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Les immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2014				2013			
	Logiciels	Frais de dévelopt	Fonds commerce	Total	Logiciels	Frais de dévelopt	Fonds commerce	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	1 686	484	11 261	13 431	1 644	484	11 261	13 389
Augmentations	16	-	-	16	33	-	-	33
Variations de périmètre	-	-	-	-	9	-	-	9
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	1 702	484	11 261	13 447	1 685	484	11 261	13 431
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-1 385	-484	-6 345	-8 214	-1 224	-484	-6 345	-8 053
Dot. aux amortissements	-155	-	-	-155	-152	-	-	-152
Variations de périmètre	-	-	-	-	-9	-	-	-9
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-1 540	-484	-6 345	-8 369	-1 385	-484	-6 345	-8 214
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier	301	-	4 916	5 217	420	-	4 916	5 336
Au 31 décembre	162	-	4 916	5 078	301	-	4 916	5 217

Le fonds de commerce est issu de la fusion avec SPHERIS (7,6 M€) en avril 2001 et de mali de confusion avec la société CSI intervenue après une T.U.P. en 2006 (3,6 M€).

Dans le cadre de la réorganisation juridique de la France opérée au 31 décembre 2013, une erreur matérielle de valorisation de ces fonds s'est glissée dans les traités d'apports d'actifs (évalués dans chacun des contrats à une valeur nette comptable égale à 0) par MICROPOLE SA à des sociétés bénéficiaires, ce projet impliquant des sociétés sous contrôle commun.

Ces fonds ont bien été apportés d'un point de vue juridique et opérationnel, mais la valeur a été maintenue au bilan de la société apporteuse. La société et les filiales concernées envisagent de corriger cette erreur matérielle en 2015. Cette correction devrait se traduire par un transfert du mali technique SPHERIS et du mali de confusion CSI aux filiales bénéficiaires des apports. Ces transferts d'actifs devraient être rémunérés par augmentation du capital des sociétés bénéficiaires au profit de Micropole SA.

5.2. Les immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2014				2013			
	Agenc. et aménag.	Matériel et info	Mobilier	Total	Agenc. et aménag.	Matériel et info	Mobilier	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	1 466	1 958	704	4 128	1 435	2 556	685	4 676
Augmentations	4	94	-	98	31	172	19	222
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-770	-	-770
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	1 470	2 052	704	4 226	1 466	1 958	704	4 128

Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-726	-1 861	-356	-2 943	-515	-2 119	-241	-2 875
Dot. aux amortissements	-217	-80	-117	-414	-211	-290	-115	-616
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	548	-	548
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-943	-1 941	-473	-3 357	-726	-1 861	-356	-2 943
Valeur nette								
Au 1 ^{er} janvier	740	97	348	1 185	920	437	444	1 801
Au 31 décembre	527	111	231	869	740	97	348	1 185

5.3. Les immobilisations financières

En milliers d'euros	2014				2013			
	Participations	Prêts, dépôts et caution.	Actions propres	Total	Participations	Prêts, dépôts et caution.	Actions propres	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	59 569	1 580	1 076	62 224	57 597	1 158	1 157	59 914
Augmentations	80	36	329	446	346	36	878	1 260
Variations de périmètre	-	-	-	-	1 625	397	-	2 022
Sorties	-	-20	-354	-374	-	-11	-640	-651
Pertes de valeur	-	-	-129	-129	-	-	-320	-320
Au 31 décembre	59 649	1 596	922	62 167	59 569	1 580	1 076	62 225
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-14 744	-	-	-14 744	-14 744	-	-	-14 744
Dot. aux amortissements	-4 767	-	-	-4 767	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-19 511	-	-	-19 511	-14 744	-	-	-14 744
Valeur nette								
Au 1 ^{er} janvier	44 825	1 580	1 076	47 481	42 853	1 158	1 157	45 169
Au 31 décembre	40 138	1 596	922	42 656	44 825	1 580	1 076	47 481

La valeur d'usage des titres a été déterminée en utilisant les projections à 6 ans de flux de trésorerie (free cash flow) établies à partir d'estimations et plans à moyen terme de la France. Au-delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré

du capital (CMPC) du Groupe. La valeur d'entreprise globale ainsi déterminée est affectée entité par entité au prorata notamment de la marge dégagée. La valeur affectée à chaque entité, après prise en compte de l'endettement net financier est alors comparée à la valeur comptable des titres.

5.4. Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2014	2013
Créances clients brutes	21 469	16 022
Provision pour dépréciation	-349	-289
Total créances clients	21 120	15 733

5.5. Autres créances

En milliers d'euros	2014	2013
Créances fiscales et sociales	11 697	5 011
Fonds de garantie et réserve affacturage	324	3 815
Autres créances	19 528	7 077
Provision pour dépréciation	-848	-230
Total autres créances	30 702	15 673

5.6. Les capitaux propres

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier	Variation de capital	Résultat Net	Autres mouvements	31 décembre
Capital	1 298	-	-	-	1 298
Primes liées au capital social	45 475	-	-	-	45 475

Réserves	131	-	-	-	131
Report à nouveau	2 529	-	2 266	-	4 796
Résultat	2 266	-	-7 636	-	-5 370
Total	51 699	-	-5 370	-	46 331
Provisions réglementées	424	-	-	21	445
Total	52 124	-	-5 370	21	46 775
Dont :					
Part des minoritaires	0				0
Part du groupe	51 699				46 331

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élève à 1 297 970 euros pour un nombre total d'actions de 25 959 400 actions de 0,05 euros chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même

actionnaire bénéficiant d'un droit de vote double (6 150 270 actions au 31 décembre 2014).

Le groupe conserve en autocontrôle 1 289 028 actions propres (représentant 5,0% du capital) et 107 218 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

5.7. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre / TUP	2014
Provisions pour risques	172	112	-130	-	-	154
Provisions pour charges	105	-	-63	-	-	42
Provisions pour restructuration	10	-	-	-10	-	-
Total	287	112	-193			196

5.8. Endettement financier

En milliers d'euros	2014	2013
OBSAAR	-	1 600
Autres dettes financières à long terme	10 710	8 445
Autres dettes à moins d'un an (comptes courants,...)	25 941	7 991
Endettement financier brut	36 651	18 036

■ Trésorerie nette

En milliers d'euros	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 464	4 246
Intérêts courus non échus	-	-25
Trésorerie Nette	4 464	4 221

5.9. Fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2014	2013
Dettes fournisseurs	13 386	14 404
Dettes fiscales et sociales	7 573	4 281
Autres dettes	1 582	974
Fournisseurs et autres dettes	22 541	19 650

5.10. Informations complémentaires sur les créances et les dettes

La ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est la suivante :

En milliers d'euros	Montant brut	Echéance < 1 an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans
Prêt effort construction	949	-	-	949
Dépôts et cautionnements	648	-	-	648
Créances clients	21 469	21 469	-	-
Créances fiscales et sociales	11 697	11 697	-	-
Réserves affacturage	324	324	-	-
Autres créances	19 529	19 529	-	-
Créances	54 616	53 020		1 597
Obsaar	-	-	-	-
Autres dettes financières	36 651	28 113	8 537	-
Dettes fournisseurs	13 386	13 386	-	-
Dettes fiscales et sociales	7 573	7 573	-	-
Autres dettes	1 582	1 582	-	-
Dettes	59 192	50 654	8 537	

5.11. Engagements

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre engagement que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de fait exceptionnel

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre sont les suivants :

En milliers d'euros	2014	2013
A moins d'un an	246	171
De un à cinq ans	168	252
Total	414	423

■ Autres engagements

En milliers d'euros	2014	2013
Garanties reçues sur sociétés liées	-	-
Engagements reçus	-	-
Compléments de prix liés à certaines acquisitions de filiales	-275	-882
Options de ventes accordées aux actionnaires vendeurs	-46	-126
Engagements donnés	-321	-1 008

Le montant des créances cédées au factor s'établit à 158K€ en 2014 contre 11 049 K€ en 2013. Les titres de participations de l'ensemble des sociétés en France font l'objet d'un nantissement bancaire. Le montant des indemnités de fin de carrière au 31

■ Droit individuel de formation

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ

susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine de la société.

décembre 2014, basé sur des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 1,5%, d'une augmentation de salaires moyenne de 2% et d'un taux d'inflation de 2%, s'élève à 279K€ pour la société.

7 heures. La société n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

5.12. Transactions avec les parties liées

■ Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de

l'exercice sont fixes et se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
Rémunérations brutes et avantages en nature	524	534
Charges patronales	216	194
Jetons de présence	-	50
Paiements fondés sur des actions	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	740	778

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe, ainsi que d'une

couverture santé. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau

■ Eléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	2014	2013
Créances clients	18 023	15 329
Autres créances	19 208	6 911
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 414	12 035
Emprunts et dettes financières	25 771	7 708

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales.

5.13. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

La société MICROPOLE SA, en tant que tête de groupe fiscal, a été informée en date du 22 janvier 2015

d'une demande de vérification fiscale en vue d'une expertise technique auprès du MESR préalable à la demande de remboursement du CIR 2011 d'un montant de 1 million d'euros. Cette demande est toujours en cours d'instruction.

↳ Tableau des filiales et participations

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis non remboursé	Montant cautions & avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice / perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés sur chaque titre										
1 - Filiales (détenues à plus de 50%) :										
MICROP. France	1	592	100	1	1	-22 626	Néant	74 405	347	-
MICROP. Atlantique	54	84	100	1 297	1 297	1 300	Néant	5 921	-320	-
MICROP. Rhône	1	645	100	129	129	1 727	Néant	9 394	-163	-
MICROP. Méditerr.	1	203	100	15	15	1 143	Néant	4 904	73	-
MICROP. Nord	2	95	100	18	18	196	Néant	1 827	37	-
MICROP. Levallois 1	2 059	-1 114	100	46 465	31 865	2 216	Néant	8 293	1 224	-
MICROP. Levallois 2	3	-200	100	273	273	59	Néant	9 447	-589	-
MICROP. Levallois 3	22	-71	100	621	621	2 656	Néant	17 604	-694	-
MICROP. Levallois 4	187	-447	100	187	187	-141	Néant	5 895	-446	-
MICROP. Levallois 5	6	-193	100	255	255	2 754	Néant	6 028	-498	-
MICROP. Levallois 6	12	-237	100	1 056	912	1 289	Néant	6 551	73	-
ISARTIS	100	-1 733	100	3 541	1 771	-346	Néant	582	-2 182	-
MICROP. Institut	206	-535	100	1 296	312	398	Néant	4 421	-497	-
Agence WIDE	30	8	100	496	496	19	Néant	230	-53	-
MICROP. Suisse	83	1 753	100	69	69	4 844	Néant	-	-281	-
Micropole Belgium	75	1 421	100	3 885	1 980	209	Néant	5 191	-879	-
OASIS Luxembourg	31	-	100	31	-	409	Néant	431	247	-
MICROP. Maroc	7	-	85	7	7	6	Néant	-	-	-
2 - Participations (détenues entre 10 & 50%) : NEANT										
B - Renseignements globaux sur les titres										
Filiales françaises (ensemble)	2 684	-2 903		55 650	38 150	-9 355		155 468	-3 687	-
Filiales étrangères	189	2 233		3 992	1 904	5 469		5 623	-912	-

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de l'exercice 2014

En milliers d'euros	Deloitte & Associés				Grant Thornton			
	Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	58	67	50%	50%	58	67	50%	50%
- Filiales intégrées globalement	-	-			50	47	100%	100%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	-	-			-	2		
- Filiales intégrées globalement	-	-			-	-		
Sous Total	58	67	35%	37%	108	116	65%	63%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Total	58	67	35%	38%	108	116	65%	62%

Noms, adresses et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

■ Grant Thornton

Représenté par Monsieur Olivier Bochet, 100 rue de Courcelles, 75017 Paris, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 juin 2009

pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2014**.

■ Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Thierry Billac, 185 avenue Charles de Gaulle, BP 136, 92201 NEUILLY SUR SEINE cedex, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 juin 2014 pour un mandat de six

exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2017**.

Commissaires aux Comptes suppléants

■ IGEC

3 rue Léon Jost, 75017 Paris, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 juin 2009 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de

l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2014**.

■ BEAS,

7-9 villa Houssay, 92524 NEUILLY SUR SEINE cedex, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 juin 2014 pour un mandat de six

exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2017**.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

• le contrôle des comptes annuels de la société **MICROPOLE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du traitement du mali technique et du mali de confusion décrit au point 2 du paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous devons formuler des réserves sur les points suivants :

1. Comme indiquée dans la note « 3. Principes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future, reposant sur les flux de trésorerie nets actualisés. La valeur d'entreprise globale ainsi déterminée est affectée entité par entité au prorata notamment de la marge dégagée. La valeur affectée à chaque entité, après prise en compte de l'endettement net financier, est ensuite comparée à la valeur des titres. Cette évaluation repose sur des estimations et donc, dans le contexte décrit dans la note « généralités » de l'annexe, sur l'exercice du jugement. Dans le cadre de nos travaux sur les estimations comptables, nous avons apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la Direction et la pertinence du modèle de calcul. Ces travaux nous ont amenés à identifier (i) une divergence d'appréciation portant sur le taux d'actualisation retenu et notamment sur les composantes relatives au taux sans risque et à la prime de risque spécifique et (ii) des désaccords méthodologiques dans la construction du

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit aux réserves mentionnées ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la

• la justification de nos appréciations,

• les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

modèle de calcul. L'application de ces taux et la correction de ces anomalies de calcul aurait conduit à comptabiliser une provision de 18 millions d'euros sur les titres de MICROPOLE Levallois 1, de 0,3 millions d'euros sur les titres et 2,4 millions d'euros sur les comptes courants de MICROPOLE Levallois 5 ainsi que 0,1 millions d'euros sur les titres de l'Agence Wide.

2. Les fonds de commerce comprennent, pour une valeur nette de 5 millions d'euros, un mali technique affecté au fonds de commerce SPHERIS et un mali de confusion avec la société CSI. Ces actifs n'ont pas été transférés lors des opérations d'apport des fonds de commerce correspondants aux filiales concernées. Comme indiqué en annexe, la Direction envisage de régulariser cette situation en procédant à des apports complémentaires en 2015, ce qui nécessitera de procéder à leur valorisation à la date de l'apport et à l'intervention d'un commissaire aux apports pour confirmer cette valeur. Nous n'avons pas obtenu d'éléments permettant d'apprécier, au 31 décembre 2014, la valeur de ces actifs et l'éventuel besoin de provision qui pourrait s'élever entre 0 et 5 millions d'euros.

Ces réserves sont susceptibles, au regard de la documentation du prêt moyen terme, d'être interprétées comme un cas de défaut permettant aux banques de demander son exigibilité immédiate. En conséquence, la dette long terme mentionnée en §5.10 de l'annexe aux comptes annuels aurait dû être reclassée en dette à moins d'un an à hauteur de 6.948 k€ et l'incertitude qui en résulte sur la continuité d'exploitation mentionnée dans l'annexe.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du

Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes

et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que certaines informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité ainsi qu'aux engagements sociétaux prévues par les articles R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion du groupe.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Olivier

BOCHET

Deloitte & Associés

Thierry

BILLAC

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la

conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à

l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

La convention autorisée par le conseil d'administration lors de sa séance du 27 février 2009, qui concernait la location gérance du fonds de commerce de la société

Micropole Paris 13 au profit de la société MICROPOLE n'a eu aucun effet sur l'exercice clos au 31 décembre 2014. Cette convention a fait l'objet d'un avenant suite aux apports en nature réalisés le 31 décembre 2013. Par l'effet de cet avenant, les droits au contrat de location-gérance ont été apportés par MICROPOLE Levallois 1 (le bailleur), aux filiales MICROPOLE Levallois 2, MICROPOLE Levallois 3, MICROPOLE

Levallois 4, MICROPOLE Levallois 5, et MICROPOLE Levallois 6. Il en résulte que MICROPOLE SA n'est plus partie à la convention qui ne concerne que les filiales

entre elles et qui n'entre plus dans le champ d'application des conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Olivier

BOCHET

Deloitte & Associés

Thierry

BILLAC

Responsable du document

Attestation du responsable du document

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Levallois-Perret, le 9 juin 2015

Christian Poyau
Président Directeur Général
de la société MICROPOLE.

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2015

De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et quitus)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion sur l'activité et les opérations de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2014 et sur les comptes dudit exercice,
- et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître une perte de 5.369.500, 87 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2014 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe arrêtés le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat négatif part de Groupe de 9.370 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation et répartition du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de

l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit une perte de 5 369 500, 87 euros de la manière suivante :

l'intégralité de la perte soit la somme de 5 369 500, 87 euros au compte report à nouveau qui s'élève désormais à 573 360, 71€ (débitur).

L'Assemblée reconnaît en outre, que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

En euros	Dividendes
Exercice 2011	Néant
Exercice 2012	Néant
Exercice 2013	Néant

Quatrième résolution

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et prend acte qu'aucune nouvelle convention de ce type n'a été conclue.

Cinquième résolution

(Présentation des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration, joint au rapport de gestion, sur la composition du Conseil d'administration et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la partie du rapport du Président consacrée aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et aux autres informations requises par les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de

commerce, prend acte des informations mentionnées dans ces rapports.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sylvie Pastol)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Sylvie Pastol est arrivé à son terme,

décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christine Léonard)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Christine Léonard est arrivé à terme,

décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Poyau)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Poyau est arrivé à terme,

décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Létoffé)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Létoffé est arrivé à terme,

décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de renouveler le mandat du cabinet Grant Thornton, dont le siège social est situé au 100 rue de Courcelles - 75017 Paris, en qualité de commissaire au compte titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide de renouveler le mandat du cabinet IGEC, dont le siège social est situé au 3 rue Léon Jost – 75017 Paris, en qualité de commissaire au compte suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Douzième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer le montant des jetons de présence destiné à rémunérer les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2015 à la somme de 70.000 €, à charge pour le Conseil d'administration d'en décider de la répartition.

Treizième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement de la Commission européenne n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2 595 940 actions.

En application de l'article R. 225-151 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commission) à 1,93 € avec un plafond global affecté au programme de 5 010 164, 20 euros, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la durée de la validité de la présente autorisation.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 27 juin 2014 dans sa septième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

1. Intervenir sur le marché à des fins de régularisation du cours des actions de la Société ou d'assurer la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
2. Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport sans pouvoir excéder la limite prévue par l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
3. Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
4. Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
5. Utiliser les excédents de trésorerie ;
6. Régulariser le cours de bourse de l'action de la Société en intervenant systématiquement en contre-tendance.

Les objectifs ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat, qui serait fonction des besoins et opportunités.

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de l'adoption de la dixième résolution ci-dessous que les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 250% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions, et que le prix d'achat par action ne devra pas être inférieur à 50% du prix de cotation de l'action au jour de ladite assemblée, hors frais et commissions.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation dans les conditions légales) à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, procéder aux ajustements éventuellement nécessaires et effectuer toutes déclarations et formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

Quatorzième résolution

(Réduction de capital par annulation des actions rachetées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

autorise, sous la condition suspensive de l'adoption de la treizième résolution ci-dessus, le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société, par période de 24 mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 27 juin 2014 dans sa huitième résolution. Cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

autorise le Conseil d'administration à affecter les plus-values ou, le cas échéant les moins-values réalisées, à tout compte de réserves qu'il estimera approprié,

décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste "Primes d'émission" ou sur tout poste de réserves

disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée,

donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder à cette ou ces réductions de capital notamment arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier les statuts de la Société, de procéder, le cas échéant, à toutes formalités qu'il estimera nécessaires.

Quizième résolution

(Mise en conformité de l'article 23 des statuts avec les dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec l'article R.225-85 I et II du Code de commerce tel que modifié par le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 modifiant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires des sociétés commerciales, décide de modifier l'article 23.1 des statuts de la Société comme suit (la partie modifiée est indiquée en gras) :

« 23.1. Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la Société **deux** jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale ;
- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, **deux** jours au moins avant la

date de réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article R. 225-85 du Code de commerce, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. »

Le reste de l'article 23 est sans changement.

Seizième résolution

(Pouvoir en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts ou publications.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

1. Informations générales concernant l'émetteur

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Micropole.

Siège social

91/95, rue Carnot, 92300 Levallois-Perret.

Date de constitution

La Société a été constituée en juin 1987.

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration régie par le Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967. La Société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée et transformée en société anonyme aux termes d'une Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 septembre 1997.

Durée de la Société

99 ans, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 21 juillet 2086.

Numéro de registre du commerce et des sociétés

341 765 295 RCS NANTERRE

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

- la création, la distribution et la maintenance de tout produit informatique,
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

Lieux où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Clauses statutaires particulières

↳ Forme des actions (article 9 des statuts)

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités

prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toutefois, des certificats ou des documents représentatifs d'actions pourront être créés dans les conditions prévues par la loi.

↳ Assemblées d'actionnaires (articles 22, 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la Société deux jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale ;
- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article R.225-85 du Code de commerce, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Pour les actions émises depuis moins de deux ans, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; à égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double, chaque action donnant droit à deux voix.

↳ **Franchissement de seuils légaux et statutaires (article 11 des statuts)**

Outre le respect des obligations légales et réglementaires applicables au franchissement de seuils, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant 2,5% du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de cinq pour cent, devra notifier à la Société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les actions excédant le seuils donnant lieu à déclaration seront privées de droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. Cette demande est consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

↳ **Bénéfices - Réserve légale (article 31 des statuts)**

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5%) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

2. Dividendes

Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (article L.1126-1° du CGPPP).

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

↳ **Dividendes (article 32 des statuts)**

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L.232.12 du Code de commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes, et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

Dividendes versés au cours des exercices précédents.

Néant.

Politique en matière de distribution

La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer des dividendes dans un futur proche. Cette politique avait

été soulignée par la Société lors de l'Introduction en Bourse.

3. Gouvernement d'entreprise

La Société se conforme au code de gouvernement d'entreprise Middledent pour les valeurs moyennes et petites.

Le Conseil d'administration, réuni en formation plénière, exerce la fonction de comité d'audit, conformément à l'article L.823-20 al. 4 du Code de commerce.

Il y a au sein du Conseil d'administration de MICROPOLE un administrateur indépendant. Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé. Il est rappelé que chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques dite NRE du 15 mai 2001, et conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé en date du 4 juillet 2002 de conserver la forme de Société à Conseil d'administration et de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Christian Poyau, Thierry Létoffé, Christine Leonard, épouse Poyau, Sylvie Pastol épouse Létoffé ont été nommés le 12 juin 2009 pour un mandat de 6 ans échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Le renouvellement de leur mandat a été soumis au vote des actionnaires de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2015.

Antoine Antoun, administrateur indépendant, a été nommé le 28 juin 2013 pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2018.

4. Communiqué du 6 mai 2015 relatif au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2015 (données non auditées)

MICROPOLE : une croissance organique du chiffre d'affaires T1 à 24 m€

L'année s'ouvre sur des perspectives positives pour le groupe avec une croissance solide du chiffre d'affaires, principalement due à l'amélioration significative des indicateurs opérationnels. Cette tendance positive, déjà constatée sur le dernier trimestre 2014, vient conforter la pertinence et la cohérence de la stratégie déployée et confirme la bonne dynamique du groupe pour 2015.

Micropole, groupe international en conseil et technologies numériques, a réalisé au premier trimestre 2015, un chiffre d'affaires de 24,0 m€, en croissance de 4,8% par rapport aux 22,9 m€ constatés sur la même période en 2014. A taux de change constant, la croissance du chiffre d'affaires s'élève à 3%. Pour mémoire, le premier trimestre 2014 est retraité des effets de la cession des activités ERP annoncée au

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou chez un fournisseur significatif

Les dirigeants de la Société sont également actionnaires. Aucun dirigeant ne détient d'intérêt dans une société qui détiendrait le contrôle de MICROPOLE, ni chez un de ses clients ou de ses fournisseurs significatifs.

Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ; il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration a été nommé en cette qualité portant sur des opérations ; les règles concernant les restrictions ou interventions des organes de direction ou d'administration portant sur des opérations sur les titres de la société sont celles prévues par la loi.

Intéressement du personnel

Un accord d'intéressement a été signé avec le personnel de MICROPOLE pour la période 2014-2016. L'impact dudit accord sur les comptes 2014 de MICROPOLE figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

mois de septembre 2014, ainsi que des activités en cours de cession.

Cette amélioration est quasiment exclusivement liée à l'optimisation de l'utilisation de nos ressources (taux d'occupation) et surtout à une meilleure reconnaissance de la valeur ajoutée de nos offres, qui se traduit par une hausse sensible des taux de facturation. Ces perspectives positives sont confortées par les indicateurs du Syntec Numérique, qui annonce une croissance pour le secteur du Conseil et des Services en 2015.

Dans les différentes zones d'implantation du groupe, la France, le Benelux et la Chine ont confirmé leur progression sur l'ensemble de leurs activités. En Suisse, compte tenu d'un effet de base provisoire sur les effectifs suite à la réorganisation opérée au cours de l'année 2014, le chiffre d'affaires est demeuré stable.

La progression du chiffre d'affaires est conforme aux perspectives communiquées lors de l'annonce des résultats 2014 et vient confirmer la justesse du

positionnement du groupe autour de l'innovation, des prestations à forte valeur ajoutée et de l'international. Les nouvelles expertises de Micropole (Transformation Digitale, Pilotage de la Performance et Gouvernance des Données), désormais fortement orientées autour du Digital et de la Data, sont les piliers de la croissance future du groupe. En particulier, l'offre Big Data enregistre une montée en puissance significative depuis son lancement fin 2014.

« Nous nous félicitons de la progression des indicateurs opérationnels du groupe, notamment des

5. Responsable du document

Attestation du responsable du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport de gestion figurant en page 27 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2014 présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la page 59 qui contient : (1) une réserve relative à la note « 1.12 dépréciation d'actifs non courants », faisant suite à leurs travaux sur les estimations comptables qui les ont amenés à identifier une divergence d'appréciation portant sur le taux d'actualisation retenu et notamment sur les composantes relatives au taux sans risque et à la prime de risque spécifique. L'analyse des contrôleurs légaux les conduirait à appliquer un taux d'actualisation de 11, 7% pour l'UGT France et 10,4% pour l'UGT Suisse (au lieu de 7,89% et 8,43% respectivement retenus par la Direction). L'application de ces taux aurait conduit à comptabiliser une provision de 9,7 millions d'euros. (2) Ainsi que deux observations attirant l'attention du lecteur sur (i) les notes « 4.8 Endettement financier » et « 4.9 Fournisseurs et autres créditeurs » dont les renvois portent notamment sur la comparabilité du bilan au 31 décembre 2014 par rapport à la période précédente ainsi que sur (ii) la note « 1.2 Base de préparation » qui présente une correction d'erreur liée à la déconsolidation du préfinancement CICE au 31 décembre 2013. Par ailleurs, les réserves formulées dans le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels de Micropole SA sont susceptibles, au regard du contrat du prêt moyen terme, d'être interprétées comme un cas de défaut permettant aux banques de demander son exigibilité immédiate. En conséquence,

taux de facturation : les actions stratégiques de transformation menées en 2014 portent aujourd'hui leurs fruits. Micropole s'inscrit désormais dans une bonne dynamique et table sur une poursuite de la progression de la croissance sur 2015 », commente Christian Poyau, Président-Directeur Général de Micropole.

la part à long terme de ce prêt d'un montant de 6,9 millions d'euros mentionnée en §4.8 de l'annexe aurait dû être reclassée en dette à court terme et l'incertitude qui en résulte sur la continuité d'exploitation mentionnée dans l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la page 72 qui contient des réserves respectivement sur l'évaluation des titres de participation et sur l'évaluation des fonds de commerce : (1) Dans le cadre de leurs travaux sur les estimations comptables, les contrôleurs légaux ont apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la Direction et la pertinence du modèle de calcul. Ces travaux les ont amenés à identifier (i) une divergence d'appréciation portant sur le taux d'actualisation retenu et notamment sur les composantes relatives au taux sans risque et à la prime de risque spécifique et (ii) des désaccords méthodologiques dans la construction du modèle de calcul. L'application de ces taux et la correction de ces anomalies de calcul aurait conduit à comptabiliser une provision de 18 millions d'euros sur les titres de MICROPOLE Levallois 1, de 0,3 millions d'euros sur les titres et 2,4 millions d'euros sur les comptes courants de MICROPOLE Levallois 5 ainsi que 0,1 millions d'euros sur les titres de l'Agence Wide. (2) Les fonds de commerce comprennent, pour une valeur nette de 5 millions d'euros, un mali technique affecté au fonds de commerce SPHERIS et un mali de confusion avec la société CSI. Ces actifs n'ont pas été transférés lors des opérations d'apport des fonds de commerce correspondants aux filiales concernées. Bien que la Direction envisage de régulariser cette situation en procédant à des apports complémentaires en 2015, ce qui nécessitera de procéder à leur valorisation à la date de l'apport et à l'intervention d'un commissaire aux apports pour confirmer cette valeur, les contrôleurs légaux n'ont pas estimé avoir pu apprécier au 31 décembre 2014 la valeur de ces actifs et l'éventuel besoin de provision qui pourrait s'élever entre 0 et 5 millions d'euros.

Ces réserves sont susceptibles, au regard de la documentation du prêt moyen terme, d'être interprétées comme un cas de défaut permettant aux banques de demander son exigibilité immédiate. En conséquence, la dette long terme mentionnée en §5.10 de l'annexe aux comptes annuels aurait dû être reclassée en dette à moins d'un an à hauteur de 6.948 k€ et l'incertitude qui en résulte sur la continuité d'exploitation mentionnée dans l'annexe.»

Paris, le 29 juin 2015

Monsieur Christian Poyau

Président Directeur Général de la société Micropole.

6. Responsable de l'information

Monsieur Christian Poyau, Président-Directeur Général de Micropole.
91/95, rue Carnot, 92300 Levallois-Perret, FRANCE
Tél. : 33 (0)1 74 18 74 18 - Fax : 33 (0)1 74 18 74 00

7. Calendrier indicatif des publications financières en 2014

Il est précisé que ce calendrier est à titre indicatif et qu'il est susceptible d'être modifié en fonction d'évènements ultérieurs :

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2015 : **6 mai 2015**
Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2015 : **30 juillet 2015**
Résultats 1^{er} semestre 2015 : **28 septembre 2015**

Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2015 : **3 novembre 2015**
Chiffre d'affaires 4^{ème} trimestre 2015 : **18 février 2016**
Comptes annuels clos le 31/12/2015 : **13 avril 2016**

8. Documents accessibles au public

L'ensemble des documents accessibles au public peuvent être consultés au siège social de la société Micropole, 91/95, rue Carnot, 92300 Levallois-Perret ou par voie électronique sur le site internet de la Société : <http://www.micropole.com>

En application de l'article 28 du Règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 juin 2012 sous le numéro D12-0633 en pages 46 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 juin 2012 sous le numéro D12-0633 en pages 65 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25

juin 2013 sous le numéro D13-0656 en pages 45 et suivantes ;

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 juin 2013 sous le numéro D13-0656 en pages 64 et suivantes.
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juin 2014 sous le numéro D14-0682 en pages 44 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juin 2014 sous le numéro D14-0682 en pages 63 et suivantes.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.micropole.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809 / 2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Législation européenne	N° page du présent document
1. Personnes responsables	
1.1 Personnes responsables des informations	83
1.2 Déclaration des personnes responsables	82
2. Contrôleurs légaux	
2.1 Noms et adresses	71
2.2 Démissions / non renouvellement	71
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	41,61
3.2 Périodes intermédiaires	n.a
4. Facteurs de risque	34,39,55,56
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	6,7
5.1.1 Raison sociale - Nom commercial	79
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	79
5.1.3 Date de constitution – durée	79
5.1.4 Adresse - coordonnées du siège	79
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	8 à 17
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	n.a
5.2.2 Investissements en cours	n.a
5.2.3 Investissements futurs	n.a
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	14,15
6.2 Principaux marchés	8 à 13
6.3 Événements exceptionnels	n.a
6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	n.a
6.5 Position concurrentielle	15
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	18
7.2 Liste des filiales	28 à 30, 49, 70
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	53
8.2 Questions environnementales	31
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	27 à 31, 41 à 43
9.2 Résultat d'exploitation	27,42
9.2.1 Facteurs influant sur le résultat	n.a
9.2.2 Changement	n.a
9.2.3 Facteurs pouvant influencer le résultat	n.a
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	23,32
10.2 Flux de trésorerie	43
10.3 Structure et conditions de financement	55 à 58
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux	n.a
10.5 Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	n.a
11. Recherche et Développement, brevets et licences	31
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances	34
12.2 Événements susceptibles d'influencer les tendances	34

13. Prévisions ou estimations de bénéfices	n.a
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	33,37,38
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	33,82
15. Rémunérations et avantages	
15.1 Rémunérations et avantages versés	32,58
15.2 Montants provisionnés	n.a
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration du mandat	33,81
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres	33,81
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	39
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	39
17. Salariés	
17.1 Nombre en fin de période, nombre moyen et répartition par fonction	20
17.2 Participations et stock-options	54
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	34
18. Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuil	32
18.2 Détention des droits de vote	23
18.3 Contrôle	n.a
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle	n.a
19. Opérations avec les apparentés	32,69
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	5
20.2 Informations financières pro forma	n.a
20.3 États financiers	41,61
20.4 Vérification des contrôleurs	59,72,73
20.5 Date des dernières informations financières	81
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	81,83
20.7 Politique de distribution des dividendes	80
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	55
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n.a
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	22,23,32,34,35,53
21.2 Actes constitutifs et statuts	79,80
22. Contrats importants	n.a
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a
24. Documents accessibles au public	83
25. Information sur les participations	28 à 30, 49 à 70

MICROPOL 
Driving Distinction